



Mémoire de stratégie

**L'autonomie stratégique française,
des années soixante à nos jours.**

**CC LIOT DE NORTBECOURT
7ème promotion du CID
Groupe D4**

FICHE DE PRESENTATION

- 1 L'autonomie stratégique française, des années soixante à nos jours
- 2 Capitaine de corvette Vincent Liot de Nortbécourt
- 3 15 mars 2000
- 4 Groupe D4
- 5 Mémoire de stratégie
- 6 Ce mémoire étudie :
 - Les racines politiques et stratégiques de l'autonomie stratégique française jusqu'à la sortie du système militaire intégré de l'OTAN,
 - Les modalités de fonctionnement de cette posture stratégique jusqu'à la fin de la Guerre froide,
 - Les inflexions de notre politique de défense depuis le début des années 90,
 - La pérennité de la volonté d'autonomie stratégique française par précaution, par nécessité et par ambition.

A travers cette mise en perspective apparaissent les caractéristiques de ce que d'aucuns appellent « l'exception française » qui se manifeste par une autonomie stratégique, volonté de préserver une capacité de maîtriser indépendamment le destin du pays, dans la coopération, la solidarité ou bien dans une démarche purement nationale selon la nature des intérêts concernés et l'évolution du contexte international.

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	p3
2.	LES FONDEMENTS DE L'AUTONOMIE STRATEGIQUE FRANCAISE	p3
2.1	Les idées directrices de la politique de défense gaullienne	p3
2.1.1	Par-dessus tout une volonté d'indépendance	p4
2.1.2	Le contentieux entre la France et les Anglo-saxons	p5
2.1.2.1	Le refus d'associer la France à un directoire stratégique	p5
2.1.2.2	Le contrôle américain des armes nucléaires	p6
2.1.2.3	La proposition américaine de force multilatérale	p6
2.1.2.4	La stratégie américaine de la riposte graduée	p7
2.1.3	La dissuasion nucléaire, pierre angulaire de la stratégie nationale	p7
2.1.4	Une volonté de défense « tous azimuts »	p8
2.1.5	Le retrait français de l'organisation militaire intégrée de l'Alliance atlantique	p8
2.2	Les contraintes de l'autonomie stratégique	p9
2.3	l'affirmation de la stratégie engagée	p9
3	L'INFLEXION DE LA STRATEGIE FRANCAISE DEPUIS 1989	p11
3.1	L'aggiornamento des années 90	p11
3.2	La dimension européenne de la stratégie renouvelée	p11
3.2.1	L'Europe en tant que projet	p12
3.2.1.1	Europe/Etats-Unis : le vassal relève la tête	p12
3.2.1.1.1	La fiabilité douteuse des Etats-Unis	p12
3.2.1.1.2	L'Europe étouffée politiquement	p13
3.2.1.1.3	Une culture stratégique différente	p14
3.2.1.2	La France et l'Europe	p15
3.2.2	L'Europe en tant que nécessité	p16
3.2.2.1	Le besoin d'une politique de défense européenne commune	p16
3.2.2.2	La recrudescence des interventions extérieures	p17
3.3	Les nouvelles relations entre la France et l'OTAN	p17
3.3.1	La coopération, jamais interrompue, entre la France et l'OTAN	p17
3.3.2	Un débat recommencé	p19
4	LA PERMANENCE DE L'AUTONOMIE STRATEGIQUE NATIONALE	p20
4.1	L'autonomie stratégique : une précaution	p20
4.1.1	L'Europe de la défense encore largement virtuelle	p20
4.1.2	Un suzerain américain qui se « braque »	p22
4.2	L'autonomie stratégique : une nécessité	p24
4.3	L'autonomie stratégique : une ambition	p25
5	CONCLUSION	p26
	Bibliographie	p28

1 INTRODUCTION

Depuis le début des années 60 la France, vis à vis de l'OTAN mais aussi de l'EUROPE, a développé une politique de défense fondée sur une volonté d'autonomie et qui, durant 30 ans, fut largement affirmée.

Depuis la fin de la guerre froide, cette politique a évolué pour tenir compte de la fin de l'affrontement bipolaire et des nouvelles exigences de l'environnement international. Cependant, la France continue à ne pas vouloir transiger sur sa capacité à apprécier les situations et à mettre en œuvre une stratégie de dissuasion nucléaire en toute autonomie. Dans le domaine de la stratégie d'action, la France souhaite en revanche développer une politique de coopération.

La volonté nationale d'autonomie stratégique a cependant été souvent confondue avec une volonté d'isolement, un souhait de marquer coûte que coûte une différence. Cette analyse témoigne d'une simplification abusive de la politique française, voire d'une déformation mal intentionnée. On constate en effet que, tant vis à vis de l'OTAN qu'en regard de la construction de l'Europe, les nouvelles approches françaises en matière de coopération se placent dans une continuité politique.

Il est clair que la France a toujours exprimé une vision propre des relations internationales et des alliances qui a toujours répondu, de façon inégale selon les circonstances, aux deux soucis de sécurité et d'universalisme.

Pour mieux percevoir les lignes de force de ce qui constitue les préoccupations françaises en matière d'autonomie stratégique, il est utile d'étudier :

- Les racines politiques et stratégiques de l'autonomie stratégique française jusqu'à la sortie du système militaire intégré de l'OTAN
- Les inflexions de notre politique de défense depuis le début des années 90
- La pérennité de la volonté d'autonomie stratégique française par précaution, par nécessité et par ambition.

C'est à travers cette mise en perspective que peut apparaître les fondements de ce que d'aucuns appellent « l'exception française » et qui se manifeste par une autonomie stratégique, volonté de préserver une capacité de maîtriser indépendamment le destin du pays, dans la coopération, la solidarité ou bien dans une démarche purement nationale selon la nature des intérêts concernés et l'évolution du contexte international.

Force est de constater que cette autonomie, même si elle n'a pas été sans induire de lourdes charges financières et certains inconvénients diplomatiques, a développé la capacité technologique et industrielle du pays, a contribué à asseoir le rang de la France et permet aujourd'hui de voir notre pays occuper une place éminente, tant en Europe que dans le monde.

2 LES FONDEMENTS DE L'AUTONOMIE STRATEGIQUE FRANCAISE

2.1 Les idées directrices de la politique de défense gaullienne

Le 3 novembre 1959, le général de Gaulle définit à l'Ecole militaire les principes dont allait désormais s'inspirer la politique militaire de la France : *« Il faut que la défense de la France soit française. Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. Il faut que son effort soit son effort. S'il en était autrement, notre pays serait en contradiction avec tout ce qu'il est depuis ses origines, avec son rôle, avec l'estime qu'il a de lui-même, avec son âme. Naturellement la défense française serait, le cas échéant, conjuguée avec celle d'autres pays (...) Mais il est indispensable qu'elle nous soit propre, que la France se défende par elle-même, pour elle-même et à sa façon. La conséquence, c'est qu'il faut, évidemment, que nous sachions nous pourvoir, au cours des prochaines années, d'une force capable d'agir pour notre compte, de ce qu'on est convenu d'appeler « une force de frappe » susceptible de se déployer à tout moment et n'importe où. Il va de soi qu'à la base de cette force sera un armement atomique, (...) qui doit nous appartenir. »*

Le principe fondamental de la conception gaullienne de la défense est qu'un Etat ne peut déléguer sa responsabilité dans ce domaine, et en est seul comptable vis à vis du peuple. Dans sa conférence de presse du 14 janvier 1963, le chef de l'Etat déclarait : *« Il est évident qu'un pays comme le nôtre, par le temps qui court, ne pourrait pas conduire à lui tout seul une guerre moderne. Avoir des alliés, cela va de soi pour nous dans la*

période historique où nous sommes. Mais aussi, pour un grand peuple, la libre disposition de soi-même et de quoi lutter pour la garder, c'est une nécessité formelle car les alliances n'ont pas de vertus absolues, quels que soient les sentiments qui les fondent. Si on perd spontanément et même pour un temps la disposition de soi-même, on risque fort de ne la retrouver jamais. »

Ces propos montrent que, pour le général de Gaulle, l'indépendance nationale est le principe de base et repose sur deux conditions: la possession de l'arme nucléaire et le refus de tout système comportant un automatisme susceptible d'entraîner la France dans un conflit.

D'autre part, le général de Gaulle estime que pour conserver une certaine liberté d'action, il est inacceptable d'envisager que la France puisse être engagée dans un conflit du simple fait de son appartenance à un organisme ou commandement international. Opposé en 1951-1952 au projet de Communauté Européenne de Défense, il récuse aussi l'intégration de forces militaires au sein de l'OTAN, qu'il qualifie même d'asservissement. Cela ne signifie pas que des forces françaises ne puissent être engagées sous un commandement multinational, mais cet engagement doit être consenti au cas par cas.

Puisque la France peut être attaquée de tout point du globe avec des armes de destruction massive, elle doit être en mesure d'agir avec des armes de même nature contre un agresseur éventuel. Ce principe est la base même d'une stratégie « tous azimuts. »

2.1.1 Par-dessus tout une volonté d'indépendance

Le 26 juillet 1956, le colonel Nasser nationalise la compagnie internationale de Suez et, devant la réprobation internationale, fait obstruer le canal. Pour répondre à ce coup de force, des troupes françaises et britanniques débarquent à Port Saïd et à Port Fouad le 5 novembre 1956, avec mission d'en reprendre le contrôle. Bien engagée sur le plan militaire, cette opération se heurte aussitôt à l'opposition des Soviétiques et des Américains. Le Premier ministre britannique, monsieur Antony Eden, et le président du Conseil français, monsieur Guy Mollet se tournent immédiatement vers les Etats-Unis pour obtenir des garanties. La Maison Blanche fait savoir que les Etats-Unis sont décidés à ne pas intervenir, et, pour mieux faire pression sur Londres, vendent d'importantes quantités de livres sterling pour en faire chuter le cours. De même, les Soviétiques brandissent la menace de représailles nucléaires. Les combats cessent aussitôt.

Au delà de leur humiliation, les Anglais tirent la conclusion qu'il leur est désormais impossible d'être en désaccord majeur avec Washington. La politique de coopération avec les Etats-Unis devient donc prioritaire pour l'avenir. La Grande-Bretagne décide de renforcer ses relations spéciales avec les Etats-Unis, concrétisée lors des entretiens des Bermudes (20-23 mars 1957) et de Washington (23-25 octobre 1957), qui aboutissent à une révision de la loi Mac-Mahon, interdisant l'exportation de matériel nucléaire, en faveur des Britanniques et à un accord de coopération.

Si la France partage l'amertume britannique, elle tire des conclusions radicalement différentes de la crise. Elle constate d'une part que la liberté d'action d'une puissance non nucléaire est singulièrement réduite face à une puissance nucléaire. La seule allusion à des représailles atomiques peut déclencher le processus de dissuasion. La crise a ainsi mis en évidence en France le rôle politique de l'arme nucléaire.

La crise de Suez est d'autre part interprétée comme un abandon stratégique de l'Europe par les Etats-Unis. La France ne peut fonder sa défense sur une protection nucléaire américaine aléatoire. Elle doit donc se doter d'une défense indépendante. Cette crise aura ainsi conforté le général de Gaulle dans ses principes et affermira sa résolution de mettre en oeuvre une défense fondée sur l'autonomie stratégique.

Il faut cependant noter que pour le général de Gaulle, l'indépendance nationale n'est pas l'isolement. Si la souveraineté est le critère absolu, cette conception va de pair avec la nécessaire solidarité, avec l'indispensable loyauté, avec la fidélité aux engagements. La France est associée tout naturellement à d'autres partenaires au sein d'une Alliance. Sur le plan militaire, le Pacte atlantique permet d'assurer collectivement la défense de ses intérêts fondamentaux. Mais pour le général de Gaulle, une alliance, c'est un contrat entre partenaires égaux, ce n'est pas un bloc, qui crée une dépendance ou lie les mains de la France. Pour assurer une défense qui soit conforme à l'indépendance nationale, la France doit garder le contrôle entier de sa défense pour deux raisons essentielles : d'abord parce que « *la défense est la mission fondamentale dont l'Etat ne saurait se décharger sans se mutiler* » ; ensuite parce que quelle que soit la communauté des points de vue et des intérêts entre deux ou plusieurs pays, ces intérêts ne peuvent jamais être rigoureusement confondus.

2.1.2 Le contentieux entre la France et les anglo-saxons

Les options stratégiques prises par la France entre 1958 et 1966 résultent aussi d'une certaine défiance vis à vis de la protection américaine en Europe. La France est convaincue que la vulnérabilité du territoire des Etats-Unis aux attaques soviétiques rend plus douteuse la dissuasion américaine, et que la riposte graduée ne répond pas aux intérêts européens. L'option de l'indépendance stratégique apporte une réponse à ces doutes.

Dans son livre « *Stratégie de l'âge nucléaire* », le général Gallois écrit que « *s'il s'agit d'intervenir au profit d'un autre, fût-ce un pays ami, l'hésitation est d'autant plus probable que les lois de la stratégie nucléaire sont défavorables à pareille intervention.* »

2.1.2.1 2.1.2.1 Le refus d'associer la France à un directoire stratégique

Relever le défi de l'autonomie stratégique, c'est aussi le moyen de retrouver son rang et la place que la deuxième guerre mondiale lui a fait perdre dans le concert des nations. L'OTAN et en particulier les anglo-saxons nourrissent de ce point de vue les rancœurs des dirigeants politiques français depuis 1949. Dès la fin des années quarante, le gouvernement français voulait se faire, en effet, reconnaître un statut de « troisième grand » avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Au moment où ils signent le Pacte atlantique, les responsables de la IV^{ème} République, malgré leurs divergences, en particulier sur la survie des organisations militaires du Pacte de Bruxelles, paraissent néanmoins d'accord sur quelques grandes orientations de sécurité. Il y a certes la volonté de voir les Américains s'engager plus directement et le refus de la stratégie périphérique mais aussi le souci de la voir la France recevoir une part convenable dans la nouvelle organisation du Traité de l'Atlantique Nord ; en particulier de la voir pleinement associée à la définition de la stratégie mondiale de l'Alliance. L'égalité dans l'Alliance avec la Grande-Bretagne, dont les relations privilégiées avec Washington sont jalouées, est un objectif constant.

On peut s'interroger sur les véritables raisons pour lesquelles la France s'est trouvée écartée des premières négociations sur l'Alliance. Américains et Britanniques donneront comme explication la crainte de fuites possibles de la part de sympathisants communistes dans les milieux dirigeants français. Paradoxalement, les fuites viendront de la délégation britannique, qui comptait dans ses rangs Donald Mac Lean, espion soviétique qui rejoindra l'Est en 1951. Ainsi, Moscou sera informé de la naissance du Pacte atlantique alors que Paris était laissé dans l'ignorance ! En fait, plus sérieusement que pour des raisons de sécurité, la présence de la France n'était pas souhaitée par les Britanniques, qui entendaient rester les partenaires privilégiés des Etats-Unis, ni par les Américains qui ne voulaient pas s'exposer à des demandes françaises de livraison immédiate de matériel militaire ni à des récriminations de Paris sur leur politique de relèvement de l'Allemagne. Cette mise à l'écart n'allait pas rester sans conséquences. L'historien américain Irwin M. Wall écrit que « *tout au long de l'histoire de l'OTAN, les Français allaient avoir l'impression de frapper à la porte d'un club anglo-saxon qui leur était fermé.* »

En 1959, seuls les Américains et les Anglais disposent des armes nucléaires de l'Alliance. Deux des principaux commandements chargés de celles-ci, le Strategic Air Command américain et le Bomber Command britannique, sont totalement indépendants de l'OTAN. Les Anglo-Saxons n'ont pas davantage d'obligation de se servir de ces armes que de permission à demander pour le faire. L'Alliance atlantique a approuvé le principe, une fois pour toutes, que si Washington et Londres jugeaient nécessaire d'y recourir, elle leur ferait entièrement confiance. L'OTAN n'a le droit, en somme, que de s'occuper du bouclier, de fournir la « piétaille », pendant que les Anglo-Saxons se réservent les armes nobles. La France a sa place au « Standing Group » de Washington, mais la création du Commandement suprême en Europe la prive de la réalité des décisions, qui se prennent désormais davantage dans les états-majors de l'OTAN.

Dès avant de revenir au pouvoir, le général de Gaulle explique son insatisfaction de la politique atlantique commune et souhaite que l'Europe devienne une réalité. Il indique que la cause des Etats-Unis n'est pas nécessairement toujours la cause française et que, dans l'Alliance, les Américains font leur jeu et rien d'autre. Il récuse l'intégration mais accepte la coopération en affirmant son souci que les Américains soient des alliés et non des maîtres.

Comme le souligne Maurice Vaïsse, « *le général de Gaulle n'a donc pas inventé les revendications face à l'OTAN. Il a repris les griefs que ses prédécesseurs sous la IV^{ème} République avaient exprimés avant lui (...)* Même sur le plan de l'intégration, de Gaulle a dit tout haut ce que ses prédécesseurs pensaient tout bas ».

On peut dire que pendant toute la période qui mena de 1945 à 1966, la France n'a jamais pu régler son statut vis à vis de la Grande-Bretagne. Elle n'a jamais pu s'ériger en rivale de l'Angleterre vis à vis des Etats-Unis. Il y avait une espèce de complicité implicite entre Anglais et Américains pour maintenir la France à un niveau inférieur à l'Angleterre. Cela aura des prolongements dans les années cinquante, lorsque le traité de la CED obligera les Français - mais pas les Anglais- à se fondre dans un ensemble de défense européen. Ainsi, quand le moment viendra, dans les années soixante, où le général de Gaulle rejettera par deux fois l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun, il ne s'agira pas particulièrement d'ingratitude envers l'allié de la guerre, il s'agira plutôt de marquer devant le monde la fin du déséquilibre passager qui avait existé entre la France et la Grande-Bretagne entre 1940 et les années soixante.

2.1.2.2 2.1.2.2 Le contrôle américain des armes nucléaires

Pour contribuer à la défense nucléaire de l'Europe et pour décourager les pays de l'OTAN de se lancer dans l'aventure de la Bombe, les Américains proposent, lors du Conseil atlantique des 16-19 décembre 1957, d'équiper les armées alliées en Europe d'armes nucléaires (fusées, stocks) à certaines conditions. Il s'agirait en fait d'instaurer un contrôle unilatéral américain sur les armes nucléaires mises à la disposition des Etats de l'Alliance atlantique, à l'exception de la Grande-Bretagne qui bénéficiera du système dit de « la double clef. » Le gouvernement de Félix Gaillard hésite devant l'installation sur le territoire français de rampes de lancement et de dépôts d'engins balistiques à ogives nucléaires américaines. Les événements ne lui donnent pas le temps de conclure cette négociation, qui est toujours d'actualité lorsque le général de Gaulle revient au pouvoir.

Dès la réunion de défense nationale du 17 juin 1958, ce dernier adopte le même point de vue que ses prédécesseurs. La France doit avoir un contrôle sur l'utilisation de ces armes, même s'il n'est pas exclusif. Par ailleurs, la France réclame le droit de donner son avis dans le déclenchement d'une guerre nucléaire, tout en exprimant le souhait de prendre part à l'élaboration des plans d'opérations du SACEUR. Ces conditions s'inscrivent dans le droit fil de celles qui ont été avancées par le gouvernement Gaillard. Elles apparaissent tellement excessives aux Américains qu'aucun accord ne sera conclu.

2.1.2.3 2.1.2.3 La proposition américaine de force multilatérale

Dans le prolongement de la proposition précédente, les Etats-Unis, s'efforcent, de 1963 à 1965, de faire adopter le principe d'une force multilatérale (MLF), qui aurait fait de l'OTAN une puissance nucléaire stratégique. La MLF devait comprendre une flotte de navires équipés de missiles Polaris, chaque équipage regroupant au moins trois nationalités différentes. Chaque Etat, dont les Etats-Unis, aurait gardé un droit de veto sur l'emploi de cette force. Les sous-marins britanniques, et un nombre au moins égal de bâtiments américains auraient été inclus dans cette force, le gouvernement britannique ne pouvant en reprendre la disposition qu'en cas de menace sur ses intérêts suprêmes. La France est bien entendu invitée à intégrer ses futures forces nucléaires dans ce système. Totalement contraire au souci d'autonomie de décision et au principe d'indépendance nationale, cette proposition fera l'objet d'une fin de non recevoir de la part du général de Gaulle.

2.1.2.4 2.1.2.4 La stratégie américaine de la riposte graduée

Jusqu'en 1955, les Etats-Unis sont hors de portée des moyens d'attaque soviétiques et disposent d'un quasi-monopole nucléaire et thermonucléaire. N'étant pas eux-mêmes sous menace nucléaire, ils exercent une menace crédible sur l'agresseur potentiel à travers la doctrine des représailles massives. Le contexte de parité nucléaire américano-soviétique et la menace de frappes de rétorsion sur le territoire américain remettent en question la crédibilité de cette stratégie. Le ministre de la défense britannique, M. Thorneycroft, déclare : « *Au fur et à mesure qu'un nombre croissant d'engins de plus en plus puissants sont pointés sur New York et Washington, pouvons-nous être certains qu'à une menace contre notre pays il serait toujours et en toutes circonstances répondu par une contre menace américaine?* » Les alliés doivent trouver une autre stratégie, garantissant l'engagement total des Etats-Unis au côté de l'Europe, mais permettant de reculer davantage le seuil d'emploi des forces nucléaires stratégiques, et donc d'éviter la montée immédiate aux extrêmes. Menés sous l'impulsion du secrétaire d'Etat américain à la Défense, monsieur Robert Mac Namara, les travaux de la Rand Corporation aboutissent au concept stratégique dit de la « *riposte graduée* », adopté par les Etats-Unis en mars 1961. Cette doctrine suppose la possession d'une gamme complète de moyens, classiques et nucléaires, tactiques et stratégiques, donnant la possibilité soit d'une stratégie indirecte à l'échelle mondiale, soit d'une escalade progressive permettant d'éviter le tout ou rien nucléaire. Reposant sur le refus de l'apocalypse partagée, elle entraîne à la fois le désir de contrôler les dérapages éventuels par des alliés se dotant d'armes nucléaires nationales, et le besoin de développer les forces conventionnelles. Peu soucieuse de fournir la « *piétaille atlantique* », la France ne peut souscrire à ces deux implications.

Dès l'exposé de la doctrine de la riposte graduée par monsieur Mac Namara, devant le Conseil de l'Atlantique Nord réuni à Athènes, le 4 mai 1962, les Européens s'interrogent sur la crédibilité de l'engagement américain en faveur de l'Europe.

L'argumentaire américain repose, en effet, sur un axiome qui est l'unité absolue et indivisible de la défense de l'Amérique et de l'Europe. En temps de paix, ce postulat ne peut malheureusement pas être prouvé. Il faut aussi noter que l'arsenal américain reste exclusivement sous les ordres américains, et ne relève pas directement de l'OTAN. Rien ne garantit donc leur disponibilité pour la défense de l'Europe. Cet épisode témoigne aussi d'un changement de contexte dans la Guerre froide. Car, si à la création de l'Alliance atlantique, les moyens nucléaires américains ont été un puissant fédérateur, les Européens étant heureux de s'abriter sous ce parapluie, ces mêmes moyens deviennent un facteur de suspicion et de division.

2.1.3 La dissuasion nucléaire, pierre angulaire de la stratégie nationale

La possession de l'arme nucléaire modifie le statut des Etats. Dès le milieu des années 50, les dirigeants politiques sont convaincus de la nécessité de doter la France de l'arme atomique. Devenu président du Conseil, monsieur Guy Mollet prend la décision d'essayer une charge nucléaire et de construire un prototype de bombardier stratégique. Un protocole signé le 30 novembre 1956 entre monsieur Bourghès-Maunoury, ministre de la défense nationale, et monsieur Guille, Secrétaire d'Etat à la recherche scientifique, permet de rassembler les moyens de l'armement nucléaire. La décision de procéder aux essais d'une arme nucléaire est une des dernières décisions importantes de la IVème République. Elle est signée le 11 avril 1958 par le Président du Conseil, Félix Gaillard, qui fixe les premiers essais à 1960. La première bombe A est effectivement expérimentée à Reggane (Sahara) le 13 février 1960. Par ailleurs, la France obtient que le traité Euratom n'entrave pas sa liberté dans la propriété des matières fissiles utilisées pour la défense. On ne peut donc pas dire que le général de Gaulle ait engagé la France sur la voie du nucléaire militaire car la décision est antérieure à 1958, ni que le système était achevé à son départ en 1969. Le train avait alors néanmoins démarré sans possibilité de retour. Il est d'autre part certain que la très forte personnalité et la volonté politique du Général ont permis de concrétiser ce qui n'était encore qu'une velléité.

Le général Gallois est le chef de file de l'école que l'on a qualifiée de gaulliste. Il a formulé la plupart des axiomes retenus par la suite dans le concept français de dissuasion dit « *du faible au fort* » :

- l'arme nucléaire ne peut être que nationale,
- la dissuasion résulte de la prise en compte d'un rapport entre un enjeu et un risque ; elle est donc proportionnée,
- une certaine égalité peut-être établie entre les peuples. En matière de défense et de sécurité, il ne peut plus y avoir de nations fortes et de nations faibles. Le pouvoir de l'atome est donc « *égalisateur* »,
- le défenseur a l'avantage sur l'agresseur,
- la stratégie des moyens prend une importance primordiale.

Ce concept de dissuasion nationale se situe dans une logique très différente de la guerre, puisqu'il exclut l'idée d'escalade qui se manifeste dans le concept américain de la riposte graduée.

Quant au général Poirier, il est amené à privilégier le concept d'autonomie de décision : « *Faculté pour un peuple, de choisir librement, à l'abri de toute pression étrangère, le projet politique qu'il juge conforme à ses intérêts et à ses ressources, le concept d'autonomie de décision répond à la volonté d'identité nationale.* »

L'indépendance, le rang et le leadership européen de la France sont donc assurés par cette stratégie militaire de dissuasion. La possession par la France d'un armement atomique est la première traduction sur le plan de la stratégie militaire, de sa stratégie d'indépendance, d'universalisme et de maintien de son rang. L'instrument nucléaire de la France est pour elle une garantie suprême car il ne dépend pas de l'évolution des menaces adverses. Sans l'arme nucléaire, une stratégie française indépendante n'est pas concevable.

2.1.4 Une volonté de défense « tous azimuts »

Stratégie de non emploi, la dissuasion contribue à faire de l'arme nucléaire une arme politique. Toute arme est certes politique dès lors qu'elle sert le projet d'une collectivité, mais l'arme nucléaire présente cependant une dimension particulière. Elle procure à son détenteur une capacité de manoeuvre diplomatique et un rang international que n'ont pas les puissances qui n'en sont pas dotées.

Le général de Gaulle va donc pouvoir mettre en œuvre une politique étrangère mondiale, niant de ce fait, en dépit d'une solidarité transatlantique, tout alignement systématique sur le bloc de l'Ouest. Pour lui, ses efforts pour faire atteindre au pays la place éminente qu'il souhaite lui voir attribuer sur la scène internationale se confondent avec la défense de ses intérêts.

Le général Ailleret a la paternité de la formule de « *dissuasion tous azimuts* », qui date de 1967. Cette formule n'est cependant que l'expression de la phrase prononcée par le général de Gaulle le 3 novembre 1959 à l'Ecole militaire : « *Et, puisqu'on peut détruire la France, éventuellement, à partir de n'importe quel point du monde, il faut que notre force soit faite pour agir où que ce soit sur la Terre.* »

Il n'y a finalement de dissuasion que « *tous azimuts* ». La conséquence en est le rôle prééminent de la force océanique stratégique, la plus à même de répondre rigoureusement à l'exigence de pouvoir frapper tout point du monde. Le général Lucien Poirier résume la doctrine en 1976 dans un article qui formule la théorie des trois cercles : territoire national (premier cercle) ; Europe (deuxième cercle) ; reste du monde (troisième cercle) qu'Hervé Coutau-Bégarie synthétise ainsi : « *dans le premier cercle le maître-mot est indépendance ; dans le deuxième cercle, le maître-mot est solidarité ; dans le troisième cercle, le maître-mot est intervention.* »

2.1.5 Le retrait français de l'organisation militaire intégrée de l'Alliance atlantique

Le 17 septembre 1965 le général de Gaulle envoie un mémorandum au Président américain et au Premier ministre britannique, leur expliquant son intention de mettre fin à la relation de subordination de la France au sein de l'OTAN. Les autres chefs d'Etat de l'Alliance en recevront une copie. Si l'on examine ce texte, il en ressort trois revendications principales, déjà exprimées avant juin 1958. Ce sont la demande d'élargissement de la compétence géographique de l'OTAN, la remise en question de l'intégration militaire et du monopole atomique américain, enfin l'exigence d'une direction politique et stratégique de l'Alliance.

Dans le mémorandum, l'absence de coordination politique en dehors de la zone OTAN est le grief principal. Il est très significatif que le général de Gaulle demande la création, sur le plan stratégique, de quatre théâtres d'opération : ensemble Europe-Afrique, Océan Indien, Pacifique, Arctique-Atlantique nord.

En ce qui concerne l'intégration, le général exige que la France assume elle-même sa défense. Il en a fait le thème de son discours à l'Ecole militaire en septembre 1959. Il explique volontiers à ses interlocuteurs les inconvénients de l'intégration, car la sécurité de la France dépend d'une organisation anonyme et si l'on s'en remet à un instrument extérieur, les pays membres deviennent des spectateurs.

Quant à l'exigence d'une association de la France à la direction du monde libre, de Gaulle l'exprime dès le 5 juillet à Foster Dulles, Secrétaire d'Etat américain, alors que Washington est déterminé à appliquer une division du travail au sein de l'Alliance, réservant aux Etats-Unis la stratégie globale du monde libre avec des moyens de

commandement strictement américains et à l'Europe une stratégie régionale de l'OTAN avec des moyens intégrés.

Au total, le souci d'autonomie de décision et d'indépendance nationale apparaît donc être le véritable mobile de la décision française.

2.2 Les contraintes de l'autonomie stratégique

De très nombreuses voix, dans les milieux politiques, intellectuels et dans la quasi-totalité de la presse s'opposent, au début des années soixante, au retrait de la France du système militaire intégré de l'Alliance.

L'argument principal consiste à nier toute antinomie entre l'appartenance à une alliance et l'affirmation d'une pleine et entière souveraineté. Beaucoup craignent également les conséquences de l'arrêt de la collaboration militaire avec l'Ouest, notamment avec les Etats-Unis, et raillent la « *bombinette* ».

Raymond Aron s'en prend en termes vifs aux thèses du général Gallois dans des articles de journaux et dans un ouvrage paru en 1963, « *Le grand débat*. » Le principe de la dissuasion y est admis, mais cette dernière doit être adaptée et évolutive, et être exercée uniquement dans un cadre européen ou atlantique. Les prétentions françaises sont indéfendables si elles ébranlent l'Alliance. Raymond Aron s'oppose ainsi au général Gallois pour qui « *la puissance de l'atome assure la paix et condamne les alliances* ». Invoquant l'exemple britannique, il est d'avis que « *notre force nationale (...) peut trouver place dans une stratégie élaborée en commun* » avec l'Alliance, ou dans une « *force européenne* ».

Un autre type de critique, d'ordre militaire, largement répandue dans la presse, se rapporte à l'inefficacité de notre défense nationale si elle vient à être dépourvue du concours de l'OTAN. Sous son pseudonyme habituel de « Sirius », Hubert Beuve-Méry note de façon lapidaire que le général de Gaulle « *sacrifie tout à l'autonomie absolue de la défense nationale, alors que les conditions en deviennent chaque jour un peu plus irréalisables.* » Dans un éditorial de *L'Express*, Jean-Jacques Servan-Schreiber précise que demander la dissociation de l'Alliance et de son organisation militaire intégrée est un contresens : « *A l'époque des fusées, l'Alliance est sans contenu si elle n'a pas un commandement intégré à l'avance.* » Plus concrètement encore, certains exposent que notre espace géographique est si étroit que, faute de sonnettes d'alarme fournies par les réseaux radars de l'OTAN, le chef de l'Etat français, seul qualifié pour donner des ordres de tir aux forces nucléaires, serait en difficulté au moment de réagir.

Au sein de l'OTAN la doctrine française est, au départ, mal accueillie car elle complique la planification de la défense face à l'Est, d'autant que les intentions françaises paraissent ne pas être clairement affichées. En particulier, Paris maintient le flou en ce qui concerne ses intérêts vitaux. Comme le souligne Hervé Coutau-Bégarie, il ne pouvait guère en être autrement car : « *reconnaître que les intérêts vitaux français pourraient se limiter au Rhin aurait ouvert une grave crise de confiance avec l'Allemagne, les étendre jusqu'à l'Elbe n'aurait pas manqué de susciter en Allemagne une validité sur une telle garantie et, à terme, la demande d'un système de double clé* ».

Le recul des années permet de dresser le bilan des inconvénients engendrés par le retrait français des structures militaires intégrées. Le retrait affaiblit l'influence française au sein de l'OTAN. La France perd certains postes de responsabilité, qu'elle a peu de chances de réoccuper en cas de réintégration. La langue française n'est plus guère parlée au sein des organismes de l'OTAN. Les officiers intégrés, qui étaient des capteurs et des relais d'information, sont remplacés par des missions militaires, mises en place auprès des états-majors, ne pouvant distiller en France les mêmes quantité et qualité d'informations.

2.3 1966-1989 : L'affirmation de la stratégie engagée

Cette période est caractérisée par la consolidation des actions engagées mais aussi par une coopération continue avec l'OTAN. Les successeurs du fondateur de la Vème République ont, durant trois décennies, repris la politique engagée en 1966 tout en manifestant clairement l'engagement français pour la sécurité atlantique. On pourrait dire que c'est une période d'« explication de texte » de notre stratégie et de démonstration qu'elle ne remet pas en question notre solidarité avec les alliés.

Le général de Gaulle, en effet, a toujours rappelé l'absolue nécessité de l'Alliance tant que le règne de la paix ne serait pas réellement assuré. Cette position, les deux premiers successeurs du Général ne cesseront de la marteler. « *Nous voulons - a fait savoir Georges Pompidou aux Américains - rester dans l'Alliance dont nous savons que nous avons besoin (...) Restant des alliés des Etats-Unis, nous pouvons être libre de nos mouvements* » Elle sera proclamée sous Valéry Giscard d'Estaing, dans la loi de programmation militaire de 1976 où l'Alliance est présentée comme « *seule (...) en mesure (...) de garantir l'équilibre des forces en Europe.* » En même temps, les dirigeants français ne cesseront de proclamer leur détermination à ne pas se laisser enfermer dans un statut de protégé et donc d'obligé. Le 4 août 1969, Georges Pompidou sera des plus clairs : « *Nous admirons la puissance américaine dont nous venons d'avoir des preuves extraordinaires. Nous ne voulons pas être pour autant absorbés par elle.* » Et, en visite du 17 au 22 mai 1976 aux Etats-Unis, Valéry Giscard d'Estaing leur demande de comprendre que la France n'est « *pas un sujet mais un allié* ». Enfin, la concrétisation de ce statut d'allié solidaire mais jaloux de son identité, c'est à dire la mise au point de modalités permettant l'intervention éventuelle de la France dans des conditions maximales d'efficacité, fera l'objet de conversations toujours plus poussées. Sous la présidence de Georges Pompidou, la priorité donnée au premier cercle est réaffirmée, mais elle s'accompagne d'une prise en compte plus affirmée du deuxième cercle. Alors que l'accord Ailleret-Lemnitzer, respectivement CEMA et SACEUR, signé en 1967, sur la coopération des troupes françaises avec celles de l'OTAN ne concernait que les forces françaises en Allemagne, l'accord Valentin-Ferber, respectivement commandant de la 1^{ère} Armée et LANDCENT, signé en 1974, inclut l'ensemble de la 1^{ère} Armée. Aussi, dès le milieu de la décennie soixante-dix, le Secrétaire à la Défense des Etats-Unis, James Schlesinger, pourra-t-il affirmer qu'il ne voit plus la nécessité pour notre pays « *de s'impliquer dans la structure du Commandement intégré (...) pour pouvoir participer pleinement à la coopération au sein de l'organisation alliée.* »

Valéry Giscard d'Estaing esquisse cependant une inflexion de la doctrine et affirme avec encore plus d'insistance l'unité de l'espace stratégique européen et le caractère d'arme de bataille de l'arme nucléaire tactique. La France a, en effet, toujours affirmé sa solidarité sur le champ de bataille dans le cas d'une confrontation en Europe. En 1976, le général Méry évoque même, devant les auditeurs de l'IHEDN, un concept de « *sancuarisation élargie* » : il s'agit de « *nous permettre, tout en garantissant l'intégrité du territoire national, d'intervenir avec tout ou partie de nos forces dans toute la zone où la sécurité de ce territoire peut être le plus immédiatement menacée, c'est-à-dire, schématiquement, l'Europe et ses approches immédiates.* » Suggérant que « *l'indépendance de décision* » ne « *conduirait pas nécessairement à l'autonomie dans l'action* », il évoque la « *bataille de l'avant* » conduite par les alliés : « *il serait extrêmement dangereux pour notre pays de se tenir volontairement éloigné de cette première bataille au cours de laquelle se jouerait, en fait, déjà notre propre sécurité (...) Tout ceci nous conduit à envisager plutôt une participation en deuxième échelon à la première bataille, qui pourrait assurer du même coup une couverture indirecte de notre territoire national.* » Cette approche est reprise, d'une façon encore plus détaillée par le président français : « *Certains raisonnent comme si le conflit se déroulait en dehors de l'espace national, celui-ci pourrait rester entièrement étranger à la bataille. Il y aurait ainsi, en quelque sorte, deux espaces : l'espace du conflit entre la Tchécoslovaquie et le Rhin, et l'espace français entièrement paisible (...) Cette conception n'est pas réaliste. En raison de la rapidité des moyens de transport et de communication, notamment aérien, il n'y aura qu'un seul espace, et l'espace français sera dès le départ, dans l'espace de la bataille qui sera générale(...)* » Mais le président français n'insiste pas en raison de ses difficultés intérieures et de l'émergence du troisième cercle, avec des crises à répétition (Mauritanie, Tchad, Zaïre, Liban).

Le président Mitterrand ne remet pas davantage en cause les fondements de cette stratégie. Jusqu'à l'effondrement de l'URSS, il marque fermement la solidarité transatlantique de la France – à l'instar de son discours au Bundestag en 1983, lors de la crise des euromissiles – tout en conservant soigneusement la ligne de l'orthodoxie stratégique gaullienne ; remplaçant le concept d'emploi des armes nucléaires tactiques par celui de frappe pré-stratégique.

Au sein de l'Alliance et au fur et à mesure de son affirmation, la doctrine de dissuasion française est relativement bien accueillie. Dans la déclaration finale du sommet atlantique d'Ottawa, les alliés reconnaissent que les forces nucléaires françaises contribuent à la sécurité de l'Alliance. Hervé Coutau-Bégarie relève également que lors de la crise des euromissiles, au début des années 80, tout en soulignant qu'elle était étrangère à cette décision, la France a pu appuyer la décision de déployer des « Pershing II » et des missiles de croisière. Elle a ainsi préservé le consensus en matière de défense, tout en apportant son soutien à ses alliés et en proclamant la nécessité de maintenir les forces stratégiques françaises hors de la négociation sur la limitation des forces nucléaires intermédiaires en Europe.

3 L'INFLEXION DE LA STRATEGIE FRANCAISE DEPUIS 1989

3.1 L'aggiornamento des années 90

L'implosion du bloc de l'Est a marqué le début d'une nouvelle ère dans les stratégies nationales, qui ne pouvait être sans conséquence sur notre politique de défense. La fin de la guerre froide ne signifie pas la fin de l'Histoire ni la fin de conflits qui, hier inhibés par le jeu des grandes puissances, réapparaissent aujourd'hui un peu partout sur la planète. Leur développement met en cause le fragile équilibre entre les nations et pourrait à terme menacer notre propre sécurité.

Aucune menace directe ne pèse dans l'immédiat sur nos intérêts vitaux, mais les conflits actuels en Europe, l'instabilité des zones d'intérêt stratégique comme la Méditerranée ou l'Afrique, les risques de prolifération nucléaire, doivent être présents dans les esprits. Le Livre Blanc sur la défense, rédigé en 1994, rappelle ainsi que le premier objectif de notre politique reste d'assurer, seuls si nécessaire, la défense de nos intérêts vitaux.

Avec une grande constance depuis la parution du Livre Blanc de 1972, notre stratégie est défensive. Le refus de la guerre ou bien de la bataille, conventionnelle comme nucléaire, continue de fonder notre doctrine de dissuasion. Il s'agit là de l'une des bases du consensus national, précieux en matière de défense.

Pour continuer d'assurer la « *posture permanente de sûreté* », donc pour mettre le pays à l'abri d'une agression, des capacités prioritaires spécifiques doivent aider à la prévention et à la dissuasion : renseignement, commandement, mobilité stratégique. En matière d'armement, il s'agit de préserver la compétence nationale dans le domaine du nucléaire et de son environnement, notamment dans les secteurs qui participent à l'autonomie de décision et au commandement des forces.

Cependant, les objectifs assignés à notre système de défense, dans un contexte nouveau, conduisent à certaines mutations de nos concepts, notamment en ce qui concerne la place respective des armes nucléaires et conventionnelles, tout en écartant deux extrêmes : la sanctuarisation de territoire national, qui entraînerait un large renoncement à la vocation de la France, et l'orientation exclusive vers les missions de maintien de la paix, qui, débouchant sur un modèle de « corps expéditionnaire », effacerait progressivement le concept de dissuasion nucléaire et conduirait, in fine, à s'en remettre aux seules garanties de l'Alliance atlantique, créant ainsi des dépendances contraires à notre volonté d'autonomie stratégique.

Le Livre Blanc traduit une évolution de la structure des forces dans le cadre d'une stratégie renouvelée. Les moyens de nos armées sont amenés à être fortement sollicités pour des missions de prévention ou de manoeuvre des crises, sans risque direct d'escalade nucléaire ni perspective de guerre totale. Cela implique une complémentarité nouvelle entre nos capacités de dissuasion et d'action. Les priorités ne sont plus les mêmes et la composante conventionnelle, moins liée que par le passé à la dissuasion nucléaire, retrouve une certaine autonomie. Cette inflexion lui permet de jouer un rôle stratégique propre dans l'organisation de notre système de défense et de sécurité.

Ce renouvellement de la stratégie d'action se traduit principalement par la modernisation des forces conventionnelles, la capacité de mettre sur pied des forces projetables, modulables, dotés d'états-majors interarmées et le développement des capacités de renseignement permettant la mise en oeuvre de cette stratégie d'action.

Mais que la France demeure libre de l'emploi de ses moyens ne doit pas l'empêcher de participer à la construction de l'Europe et de reconnaître dans l'OTAN le lien essentiel entre Européens et Américains, le seul instrument actuel qui puisse appuyer efficacement le droit sur la force.

3.2 La dimension européenne de la stratégie renouvelée

Après la défense de nos intérêts vitaux, le deuxième objectif de notre défense énoncé par le Livre Blanc réside dans la construction d'une Europe stratégiquement autonome, pour ce qui concerne ses intérêts propres, et qui puisse répondre ainsi à l'adresse ironique d'Henry Kissinger: « *l'Europe, quel numéro de téléphone ?* »

3.2.1 L'Europe en tant que projet

3.2.1.1 3.2.1.1 Europe/Etats-Unis: le vassal relève la tête

3.2.1.1.1 La fiabilité douteuse des Etats-Unis

La fiabilité douteuse des Etats-Unis est sans doute au cœur de la motivation européenne en matière de défense, unissant les européens de cœur et ceux de raison.

La doctrine de la riposte graduée a représenté le premier véritable signe d'interrogation que les Européens ont adressé en commun aux Américains. Les deux superpuissances ont, en effet, mis en place des systèmes élaborés de dialogue direct entre la Maison Blanche et le Kremlin. Tout est alors fait pour éviter une décharge incontrôlée entre deux potentiels sans cesse accrus. Mais si l'on approchait de la «*tension critique*», l'instinct de conservation pourrait pousser l'Amérique à considérer d'abord sa survie et non plus celle des autres pays.

Les Britanniques eux-mêmes émettent des doutes sur la certitude de l'engagement américain. Leur Premier ministre, monsieur Mac Millan, déclare en 1958 : « *Il peut y avoir des circonstances, il existe des zones géographiques dans lesquelles les intérêts de certains pays ne sont pas à la mesure de ceux d'autres puissances. J'espère que la Grande-Bretagne demeurera autant que possible capable de se garder contre toute menace et qu'elle sera en mesure, en cas de nécessité, de prendre, de façon indépendante, toute décision portant sur une question d'importance vitale pour son existence.* » Lord Home, alors Ministre des Affaires étrangères, précise le 15 mars 1963, à la Chambre des Communes : « *Supposer que les Etats-Unis en toutes circonstances protégeraient la Grande-Bretagne par leurs armes de dissuasion représente un risque pour la sécurité, que le gouvernement britannique ne peut prendre.* » Alors qu'elle détourne encore sans doute l'URSS d'une confrontation avec les défenses alliées, la dissuasion n'assure plus la seconde fonction dont elle était chargée, c'est-à-dire rassurer les sociétés qu'elle est censée protéger.

Les Européens peuvent également redouter le spectre d'une guerre nucléaire limitée. C'est là une hantise que, dans ces années, toutes sortes de rumeurs viennent alimenter. Le bruit court que les Américains songent à fabriquer des armes nucléaires miniaturisées et à faible charge explosive qui, combinées avec l'extrême précision et l'«*intelligence*» des nouveaux vecteurs, permettent d'envisager un usage essentiellement militaire des armes nucléaires tactiques. Source plus grave d'anxiété, les Soviétiques semblent séduits par l'idée. En septembre 1972, Henry Kissinger informe Georges Pompidou des dernières propositions du Kremlin sur un renoncement à la guerre nucléaire entre Soviétiques et Américains. A ce dernier qui lui demande ce qu'il adviendrait en cas de confrontation sur le territoire européen, Henry Kissinger répond que «*l'arme nucléaire - ont concédé les Soviétiques - pourrait être utilisée, mais non pas contre le territoire de l'Union soviétique ou des Etats-Unis.* » Henry Kissinger s'empresse de rassurer son allié et l'assure qu'aucun accord ne sera conclu sans qu'il soit consulté. « *C'est très préoccupant, note néanmoins le président français. (...) Il y a longtemps que cela nous cause des soucis. La France, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Pologne pourraient recevoir des bombes, et quelques-unes tomberaient même sur le Royaume-Uni. Cette idée est pour nous dramatique. Nous faisons certes de notre mieux pour développer nos moyens de défense mais notre protection réelle est votre force nucléaire.* »

Le 1^{er} septembre 1979, lors d'un sommet de l'OTAN, monsieur Kissinger déclara à Bruxelles: « *Personne ne conteste que dans les années 1980 et peut-être même dès à présent, les Etats-Unis ne seront plus dans une situation stratégique permettant de réduire à des niveaux tolérables une contre-attaque soviétique. Je dirai ici ce que je n'aurais sans doute pas dit quand j'étais au gouvernement : nos alliés européens ne devraient plus continuer à nous demander des assurances stratégiques que nous ne pouvons leur donner ou que si nous leur donnions, nous ne voudrions pas mettre à exécution en risquant la destruction de la civilisation.* »

D'autres rumeurs donnent à ces doutes une nouvelle gravité. « *Quand j'étais commandant de l'OTAN, confiera plus tard le général HAIG à Claude Cheysson, j'ai entendu le président Carter déclarer au chancelier Schmidt : « si vous êtes attaqués, ne vous faites pas d'illusion, ne croyez pas que les Etats-Unis utiliseront l'arme atomique pour vous protéger. Schmidt en fut terrifié. Carter s'est repris, mais trop tard.* » Monsieur Mac Namara lui-même est revenu sur ses déclarations : « *Il fallait bien maintenir la confiance dans l'Alliance. Le nucléaire stratégique avait toujours été exclu en cas d'attaque nucléaire soviétique sur l'Europe* ». On peut alors penser, avec Régis Debray, que lorsque l'on est conduit à protéger un pays ami avec ses propres armes nucléaires, on s'attache à élever toujours plus le seuil d'engagement. Le risque de représailles sur son propre territoire en est alors diminué mais la dissuasion nucléaire y perd de sa pertinence.

Lors du débat sur le déploiement éventuel en Europe de la bombe à neutrons, à la fin des années soixante-dix, le président Carter ordonna son déploiement puis se rétracta sous la pression des pacifistes. Peut-on penser qu'il aurait pris la même décision si l'enjeu avait été la protection du territoire américain ?

3.2.1.1.2 L'Europe étouffée politiquement

Au-delà de la question sur la réalité de la protection nucléaire des Etats-Unis, l'Europe prend peu à peu conscience de la nécessité pour défendre ses intérêts globaux de faire naître une identité politique qui ne pouvait émerger dans le contexte de la Guerre froide.

Les inconvénients de l'hégémonie américaine se sont manifestés à de nombreuses reprises durant l'ère de l'affrontement bipolaire. Durant quatre décennies, un condominium entre Moscou et Washington permit aux deux Géants de gérer le monde par-dessus la tête de leurs alliés. La guerre d'octobre 1973 vint illustrer leur tendance à tout régler par un dialogue excluant leurs alliés. Lors de la Guerre du Kippour, les Américains prirent des décisions de grande portée - la hausse à un haut niveau de leur degré d'alerte nucléaire - non seulement sans consulter les alliés (lors de la crise de Cuba cela avait déjà été le cas) mais cette fois sans même les informer. Certes, les Anglais furent prévenus que le niveau d'alerte des forces nucléaires allait être rehaussé, mais ils gardèrent le secret. La France semble pourtant avoir donné, à cette occasion, une nouvelle preuve de sa loyauté. Selon le général de Boissieu, alors que la menace éventuelle d'une intervention des Soviétiques sur le canal se dessinait, le Président ordonna la mise en état d'alerte immédiate de nos forces en Allemagne. Surtout, pour masquer le survol de notre territoire par des appareils de l'aviation américaine, il alla jusqu'à inventer un exercice de défense aérienne.

Mais dans le contexte d'après Guerre froide, les intérêts proprement européens se dessinent plus nettement. L'Europe doit donc rentrer davantage dans le paysage politique mondial, dans la mesure où elle a des intérêts spécifiques, qui dépassent ceux qui sont préservés par l'OTAN. On peut citer l'ex-Yougoslavie ou bien les affaires Nord-Sud.

A l'issue de la session de l'OTAN à Bruxelles, le 17 décembre 1992, le communiqué final déclarait : « *L'Alliance, n'a pas seulement pour fonction de garantir la sécurité de ses membres, mais elle demeure aussi l'un des instruments indispensables pour promouvoir la stabilité et orienter le changement dans l'ensemble de l'Europe.* » Le moins que l'on puisse dire est qu'il y a eu un sérieux décalage entre le discours sur les nouvelles missions de l'OTAN et l'intérêt prêté par les Etats-Unis au conflit dans l'ex-Yougoslavie. Dans cette crise, l'attitude des Etats-Unis a été très ambiguë. D'un côté, ils répétaient que la question yougoslave était du ressort de l'Europe, qu'elle ne les concernait pas directement et qu'ils n'interviendraient pas. Mais par ailleurs, ils faisaient pression sur les membres de la Communauté pour que ne soient ni proposées ni adoptées des mesures tendant à une politique de défense commune et renforçant les liens entre la Communauté européenne et l'UEO. En d'autres termes, la Communauté devait faire son devoir mais elle ne devait pas se doter des instruments nécessaires pour l'accomplir. Tout s'est passé comme s'il était impossible d'amener certains pays européens à prendre les risques d'une intervention militaire s'ils n'étaient pas assurés, non seulement de l'approbation, mais aussi du concours des Etats-Unis. Il faut pourtant convenir que le pays leader ne peut commander s'il refuse la prise de risque du combat commun. C'est même un peu candide de la part des Etats-Unis de penser qu'ils pourront se replier sur ce rôle avantageux de propriétaires de moyens de renseignement et de commandement tout en conservant leur hégémonie.

Si la coopération euro-américaine reste indispensable dans certains types de crises et si le cadre de l'OTAN doit subsister à cet effet, il faut reconnaître qu'à propos de l'ex-Yougoslavie la nécessité d'une autre approche a été ressentie. La crise yougoslave a montré les limites de la coopération euro-atlantique en matière de sécurité quand il ne s'agit pas de défendre ses propres frontières. Or, ce type de situation ne relevant pas de la défense, au sens strict, risque de se présenter de plus en plus souvent dans le contexte international actuel. Il est désormais évident que l'intérêt des Etats-Unis pour les problèmes de sécurité internes à l'Europe est aléatoire et imprévisible, en dépit de la récente implication américaine au Kosovo. Dans ce dernier cas, l'intérêt subit des américains pour les albanais s'explique davantage par leur souci de préserver la logique de Dayton et donc la viabilité de la mission des troupes américaines déjà déployées en ex-Yougoslavie. Il s'explique surtout par leur souci de maintenir le statut quo, c'est à dire leur domination dans l'OTAN et de valider le nouveau concept de l'Alliance, plutôt éloigné de la mission originelle du Pacte atlantique.

Strove Talbott, sous-secrétaire d'Etat américain a décrit les positions de Washington sur les relations entre les USA et l'Europe dans un discours à l'Institut Royal des Affaires Internationales de Londres le 19 octobre 1999 : « *Beaucoup d'Américains disent que les Etats-Unis ne devraient plus jamais envoyer les plus grosses participations des missions à risque de l'OTAN et payer de loin l'addition la plus lourde. Beaucoup de gens dans mon pays – y compris notamment des membres du Congrès – sont inquiets à propos du fait que lors d'une crise européenne, une puissance analogue de main d'œuvre, de puissance de feu et d'équipements américains seront politiquement et militairement impossibles à maintenir, étant donné les engagements similaires que notre nation a dans le Golfe, sur la péninsule coréenne et ailleurs dans le monde(...)* » Les Etats-Unis sont favorables à la politique de défense européenne car il est dans leur intérêt que l'Europe soit capable de traiter une crise avant que le seuil d'une implication américaine soit atteint. De ce point de vue, les Etats-Unis encouragent le développement des capacités militaires des Européens. Mais ils ne soutiendront la PESC qu' à deux conditions : qu'elle soit efficace et qu'elle serve ce qui reste une de leurs préoccupations qui est la préservation d'une Alliance partageant la même politique de défense, que les pays appartiennent ou non à l'Union Européenne (Turquie, Islande, Norvège, Pologne, République Tchèque, Hongrie). Cette attitude se place délibérément dans une optique de consolidation des intérêts américains. On ne peut blâmer nos partenaires d'outre-atlantique de défendre cette approche. Mais on ne saurait reprocher aux Européens de faire remarquer que leurs intérêts ne sont pas confondus avec ceux des américains. Ils le seront peut-être de moins en moins.

Ainsi, les pays européens de l'OTAN, la Grande-Bretagne au premier chef, ont marqué leur inquiétude à propos du projet américain de défense nationale anti-missile. Ce projet induit, en effet, un risque de découplage transatlantique. Le territoire national américain sera à l'abri, pas le territoire des alliés du Vieux Continent. Sur cette toile de fond, la non-ratification par le Sénat américain du traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires n'a rassuré personne sur la réalité du désarmement mondial.

Ainsi, le comportement de l'Amérique traduit un divorce réel entre la volonté affichée de « *partnership* » et la réalité d'un « *leadership* » qui révèle en fait la question des intérêts spécifiques de chaque bord de l'atlantique. Ainsi l'a montré la récente opération de l'Alliance au Kosovo.

Au-delà de l'Europe, les questions Nord-Sud ne sauraient constituer en elles-mêmes une assise stable pour la coopération transatlantique. Même si elles entreront d'une certaine manière dans tout accord entre les Etats-Unis et l'Europe - à propos de la non-prolifération des armements par exemple -, les événements qui se produisent au Sud sont trop imprévisibles et ont des conséquences trop multiples, impliquant des intérêts occidentaux différents, voire parfois conflictuels, pour faire l'objet d'une approche commune au sein de l'OTAN. C'est pour cela que l'identité stratégique européenne ne peut et ne pourra se limiter à la constitution d'un pilier européen dans l'Alliance atlantique. Les Européens ont des intérêts de sécurité plus larges que ceux de l'OTAN. La région qu'elle protège, et qu'elle a préservée quand il le fallait, est aujourd'hui délivrée du danger alors que les conflits potentiels s'annoncent dans des zones où ne s'appliquent pas les engagements contractés par les signataires de l'Alliance. L'avenir est plus à la crise au Sud qu'à la guerre au Nord et s'il est certain que l'Europe utilisera avant tout des moyens diplomatiques, ceux-ci doivent être liés à un emploi plausible de la force. La préservation des intérêts de l'Europe est liée à une capacité d'intervention distincte de celle des Etats-Unis. Au cours de la guerre du Golfe en 1991, les forces européennes ne représentaient que 10 % des effectifs engagés. La faible capacité d'intervention militaire de l'Union européenne a conduit les Etats-Unis à maintenir sur l'Europe une hégémonie qui ne correspond plus du tout à la réalité économique mais qui se traduit toujours par des pressions et des chantages, notamment en matière commerciale. L'effort budgétaire que nécessiterait une véritable Europe stratégique, c'est-à-dire totalement autonome, pourrait bien se révéler payant, au sens propre du terme.

3.2.1.1.3 Une culture stratégique différente

Dans la façon de traiter les conflits, la divergence des approches européennes et américaines tend, dans le nouveau paysage stratégique, à s'accroître et pourrait, plus tôt qu'on ne le pense, aboutir à un véritable fossé stratégique entre les deux rives de l'atlantique. La doctrine militaire américaine actuelle, fondée sur les concepts d'« *information dominance* », sur de l'armement high-tech et sur des pertes minimales, se révèle souvent inadaptée aux conflits récents.

« *Au premier trimestre du XXI^e siècle, nous serons capables de trouver, suivre et cibler en quasi-temps réel n'importe quel élément d'importance en mouvement à la surface de la Terre* » avait affirmé en 1997 le général Fogleman, chef d'état-major de l'US Air Force, devant la Chambre des représentants. Après quelques semaines d'opérations au Kosovo, un officier supérieur, en poste au siège de l'OTAN à Bruxelles, cité par la presse américaine, admettait : « *Les performances de nos armes de haute technologie seraient dévastatrices contre un*

adversaire sophistiqué menant notre genre de guerre. Mais nos armes marchent moins bien dans un environnement politiquement contraint, et contre des Serbes qui utilisent avec habileté un armement obsolète pour se battre d'une façon que nous avons presque oubliée ». Au Kosovo, en effet, le concept d'« *information dominance* », avec une application exclusivement aérienne, est apparu peu efficace contre des soldats enterrés, disséminés, communiquant avec de bonnes vieilles radio de campagne ou des téléphones portables, avant de se tapir à nouveau, tout en cherchant une exploitation médiatique des « *dommages collatéraux*. »

Selon Edward Luttwak, « La Guerre du Golfe a marqué le point culminant des armes de haute technologie. » De surcroît, l'objectif politique était alors clair, ce qui risque de ne pas être toujours le cas. Après le fiasco de l'opération « Restore Hope », le général des marines Paul Van Ripper remarquera : « A Mogadiscio aussi nous avons la suprématie de l'information. »

Selon Thérèse Delpech, « une confiance excessive dans les possibilités de la technologie a été à l'origine d'une des plus cuisantes défaites de l'armée américaine au Vietnam, sous l'impulsion d'ingénieurs qui avaient une vision essentiellement quantitative de la guerre. Pour un Européen qui a de la chose militaire une vision spontanément plus politique et sans doute aussi plus pessimiste que celle de l'Amérique, il s'agit là d'un discours positiviste difficile à suivre. Le « brouillard de la guerre » va demeurer aussi longtemps que la guerre elle-même car la guerre est une activité humaine. L'information, on l'oublie trop souvent, n'est pas la connaissance, qui n'est pas non plus la compréhension (...) L'idée que nous allons vers des conflits brefs, vite gagnés grâce à une maîtrise du champ de bataille que la guerre du Golfe ou l'opération du Kosovo auraient démontrées, connaît à présent son heure de gloire. Mais les révolutions technologiques donnent rarement à elles seules une supériorité décisive. Comme l'écrit le sociologue américain Stanley Hoffmann, la tendance des Etats-Unis à simplifier à l'excès des situations compliquées fausse souvent la perception et l'analyse. La volonté de tout pays technologiquement développé d'en finir vite avec un conflit se heurte à une utilisation efficace de la durée chez des adversaires moins pressés, qui peuvent en faire un élément décisif de l'issue de l'affrontement. »

Une réponse possible à la supériorité technologique, qui a souvent tendance à privilégier des plans unilatéraux, consiste à rendre la planification inutile en fournissant des réponses imprévisibles aux attaques éventuelles. Par exemple, les modes d'action qui vont devenir possibles pourraient être le piratage informatique, la frappe biologique anonyme ou chimique. La guerre de contournement, les guérillas en tous genres risquent de retrouver une vigueur nouvelle, au rythme du développement de la technologie.

3.2.1.2 3.2.1.2 La France et l'Europe

On peut dire que toutes les générations de dirigeants politiques qui se sont succédé à la tête de la France, ont d'une façon ou d'une autre plaidé pour l'émergence d'une entité européenne ayant naturellement une personnalité stratégique. Dans ses discours, dès la fin de la guerre, le général de Gaulle parlait de « *la politique d'équilibre entre deux très grandes puissances* ». Mais néanmoins, en privé, le Général tenait un langage différent, beaucoup plus incisif. Par exemple, devant le président du gouvernement chinois Soong, le 19 septembre 1945, le général de Gaulle rappela que l'Europe de l'Est était « *inféodée(...), en partie sous la contrainte, à l'URSS, et que la France cherchait à constituer à l'ouest de l'Europe une « association d'intérêts* » (Le Figaro du 22 octobre 1945). Cette perspective de regroupement de l'Europe de l'Ouest était d'ailleurs clairement évoquée dans certaines manifestations publiques du Général comme son interview au Sunday Times du 10 septembre 1945. Lors de son voyage en Allemagne quelques jours plus tard, début octobre, le général de Gaulle mentionna un ensemble d'Europe occidentale incluant la partie occidentale de l'Allemagne et utilisa constamment le terme d'Européens occidentaux. Il est également remarquable que la tête pensante du département d'Etat américain à la fin des années quarante, le père de la politique d'endiguement de l'Union Soviétique, Georges Kennan, avait indiqué sa préférence pour la constitution d'une telle union continentale, sans la Grande-Bretagne, et séparée du Pacte atlantique. En fait, depuis 1945, les professions de foi européennes des dirigeants français, si elles ont pu diverger dans la forme du projet futur, n'ont cependant jamais cessé.

Ce choix européen s'impose aujourd'hui pour des raisons tant stratégiques qu'économiques. La construction progressive de cet ensemble conduit à l'affirmation d'une identité politique qui serait incomplète si elle ne s'exprimait pas également dans le domaine de la défense. Il apparaît également de plus en plus indubitablement que le maintien du rang de la France dans le monde sera, pour une large part, lié à son aptitude à influencer sur la construction européenne et les évolutions à venir de l'Europe.

3.2.2 L'Europe en tant que nécessité

3.2.2.1 3.2.2.1 Le besoin d'une politique de défense européenne commune

Le conflit non nucléaire de la Guerre du Golfe démontra, pour citer le général Schmitt, alors Chef d'état-major des armées, que, « *faute d'y avoir consacré des moyens financiers suffisants, et malgré un effort indiscutable dans la seconde moitié des années soixante-dix, une part très importante des matériels de nos armées se trouvait, au moment de la guerre du Golfe en 1990, nettement dépassée, tant par ceux de nos alliés américains, ce qui après tout n'était pas trop grave, mais aussi dans certains domaines, celui des chars en particulier, par ceux de l'adversaire* ».

Ainsi, l'autonomie stratégique française ne lui a pas permis de mener de front la modernisation des forces nucléaires en même temps que celle des forces classiques. Ce dont on pouvait s'accommoder, pour ne pas dire profiter, du temps de l'affrontement des blocs, est devenu aujourd'hui une impasse qui ne peut que mener à une marginalisation du pays.

La nouvelle stratégie française se fixe donc comme objectif la modernisation des forces conventionnelles, appelées à jouer un rôle essentiel au titre de la stratégie d'action. Or, en raison notamment du coût croissant des matériels, concomitant avec une baisse continue et significative des budgets, la France ne peut atteindre cet objectif seule. Il apparaît donc de façon très claire que la coopération européenne est non seulement souhaitable mais indispensable pour préserver ce qui constitue aujourd'hui un deuxième volet de notre stratégie, c'est à dire l'action conventionnelle.

En 1998, un audit mené par l'Union de l'Europe Occidentale a conclu qu'« *en principe, l'UEO dispose du volume des forces, des ressources et des capacités nécessaires* » pour les missions envisagées par les pays européens : opérations humanitaires ou d'évacuation de civils, maintien de la paix, forces de combat pour la gestion de crises et l'intervention la plus lourde qui consisterait à rétablir la paix par la force. Il met en exergue cependant que les lacunes résident dans les principales capacités sur lesquelles reposent l'autonomie : renseignement, transport stratégique, guerre électronique. Ces créneaux dans lesquels l'Europe a du retard sont primordiaux dans une perspective d'autonomie de décision européenne. Par ailleurs, si le volume des forces est convenable, ces dernières ne sont guère prévues pour la projection. Les efforts financiers ne sont pas non plus suffisants, notamment dans le domaine de la recherche et du développement et un regroupement des industries de défense est devenu impératif.

En matière d'autonomie stratégique européenne et malgré les progrès réalisés par la France dans le développement de ses moyens dévolus au renseignement, le conflit du Kosovo aura d'abord illustré l'écrasante supériorité américaine en ce domaine, reposant sur une gamme extrêmement large d'équipements et sur le nombre de chacun de ces matériels. Il y a là un facteur qui pèse lourdement sur le degré d'autonomie des pays dépourvus de ces capacités propres. Ce constat devrait favoriser une relance de la coopération européenne, après les échecs enregistrés au cours de la période récente, comme la défection allemande sur les programmes Hélios II et Horus.

D'une façon générale, l'écart considérable séparant les capacités militaires américaines et européennes est imputable à un retard technologique risquant de s'accroître dans les prochaines années, du fait d'un effort américain, dans le domaine de la recherche, globalement trois fois plus élevé que celui des Européens. C'est pourquoi la première leçon politique de la crise du Kosovo doit être, pour ces derniers, l'exigence de bâtir enfin concrètement une Europe de la défense, dotée de moyens opérationnels crédibles. Politiquement, ce conflit semble avoir favorisé une prise de conscience de nos partenaires européens.

Plus d'Europe est la seule option que notre pays doit adopter dans sa stratégie post-Guerre froide afin de résoudre les difficultés à bâtir une politique de défense crédible en raison de la baisse des budgets et de l'accélération de la course technologique. Il faut avoir un schéma directeur pour résoudre ces difficultés : les Etats-Unis ont la RMA ; nous avons l'Europe, celle qui ne sacrifie pas nos intérêts spécifiquement nationaux mais qui est devenue une condition pour maintenir notre rang.

3.2.2.2 3.2.2.2 La recrudescence des interventions extérieures

Tout autant que la modernisation des forces conventionnelles d'intervention classique, la recrudescence des interventions extérieures, notamment en Europe, impose une coopération accrue entre les pays de l'Union Européenne.

L'opération « Force Alliée » au Kosovo s'est ajoutée aux déploiements de troupes déjà en cours, portant, à l'été 1999, le total de troupes hors de la métropole aux alentours de 21000 hommes. Ce total est à la limite des capacités actuelles de l'Armée de terre. Cette situation risque de durer et pourrait avoir des conséquences sur le volume des forces prépositionnées outre-mer et pourrait également avoir à terme des conséquences sur le degré d'entraînement et de préparation des forces. De même, les Britanniques ont fait part de leurs inquiétudes concernant la pression croissante exercée sur leurs forces armées, en raison de la multiplication des opérations extérieures, comme la crise du Kosovo l'a montré de façon frappante. Les appels de Tony Blair pour une « initiative européenne de défense » destinée à promouvoir une coopération militaire plus efficace entre les membres européens de l'OTAN en sont une conséquence. De l'analyse même de l'OTAN, l'envoi de 50000 hommes à peine au Kosovo a poussé les armées européennes à la limite de leurs capacités logistiques.

3.3 Les nouvelles relations entre la France et l'OTAN

Lors de la guerre du Golfe, la démonstration a été faite que, sans la puissance des Etats-Unis, une zone vitale pour les intérêts pétroliers et stratégiques de l'Europe serait tombée sous la coupe d'un dictateur dangereux tout près de doter son armée d'une force nucléaire. Elle fut faite aussi de l'inexistence d'une défense européenne. Seules la France et la Grande-Bretagne purent assister, et chacune pour son compte, les États-Unis. Une fois de plus, l'Europe n'a pas répondu au « téléphone défense ».

La crise yougoslave a également apporté ses leçons, politiques et militaires. Elle a jusqu'à présent confirmé que, lorsque le moment vient de frapper, c'est à l'OTAN qu'il faut s'adresser, et que, même sur un théâtre hors zone atlantique, et pour des opérations relativement limitées, les Européens, tout en disposant de moyens suffisants pour mener des opérations autonomes, ne réussissent pas à dégager la volonté politique nécessaire pour les utiliser.

Le 19 octobre 1999 à Strasbourg, le président français Jacques Chirac déclarait : « opposer l'Alliance à la construction européenne serait un contresens historique. La contestation d'une perspective authentiquement européenne ne renforcerait pas l'OTAN. Elle affaiblirait au contraire l'effort collectif des alliés européens (...) Je souhaite que soient abandonnées une fois pour toutes certaines déclarations ambivalentes qui reprochent aux Européens de ne pas assumer leurs responsabilités en matière de défense et les critiquent vertement dès qu'ils s'apprêtent à le faire. » Il y a là en résumé la politique nouvelle de la France vis à vis de l'Alliance : puisque l'on ne peut faire l'Europe contre cette dernière – quel sens cela aurait-il d'ailleurs stratégiquement? – il convient de s'en rapprocher pour mieux la faire évoluer dans le sens de la constitution d'un « *partnership* » stratégique.

Le Livre Blanc français authentifie ainsi une insertion de plus en plus marquée de la politique de défense dans le cadre de l'Europe tout en marquant aussi un infléchissement vis à vis de l'OTAN.

3.3.1 La coopération, jamais interrompue, entre la France et l'OTAN.

Pour mieux éclairer la nouvelle politique française à l'égard de l'OTAN, il convient de garder présent à l'esprit que si l'argument de l'autonomie de décision et de l'indépendance stratégique fut avancé pour justifier la décision française de quitter la structure militaire intégrée, de nombreux adversaires de cette politique, observateurs et spécialistes, ont longtemps argué, et continuent à le faire, que rien ne démontre que l'intégration est un réel obstacle à cette indépendance. Durant la Guerre froide, les objectifs politiques assignés à la stratégie française ont été, à certains égards, ambigus. Ils visaient d'une part à libérer la France de toute servitude d'alliance militaire avec les Etats-Unis et de toute contrainte vis à vis de l'OTAN, d'autre part à continuer à utiliser le bouclier américain sur le glacis allemand. Le filtre de l'histoire permet néanmoins d'affirmer que cette stratégie s'est révélée payante jusqu'à présent. Le général de Gaulle envisageait favorablement - il s'est exprimé sur ce point à plusieurs reprises – l'idée d'une coordination de l'emploi des forces nucléaires françaises et alliées. Mais il existe peu d'indices d'une éventuelle concrétisation de ce fait qui supposait, dans l'esprit du Général, que les Etats-Unis traitent d'égal à égal avec la France.

Si, dans les années soixante, la France entend recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, le général de Gaulle est dans le même temps prêt à s'entendre avec les gouvernements alliés « *quant aux facilités militaires à s'accorder mutuellement dans le cas d'un conflit et quant à la coopération des forces françaises et alliées dans l'hypothèse d'une action commune, notamment en Allemagne.* »

Dans la pratique, le retrait de la France de l'organisation militaire intégrée est atténué par certaines décisions. La France reste membre des principales organisations techniques, telles que le NAMPI, qui gère les oléoducs. Elle met en place des missions permanentes de liaison auprès des commandements intégrés et participe à la coopération en matière d'armements. Surtout elle développera sans cesse des accords fixant les modalités de coopération entre les forces françaises et alliées en cas de conflit.

le 26 avril 1966, le général Ailleret Chef d'état-major des Armées, déclarait devant les stagiaires du Collège de Défense de l'OTAN à Paris : « (...) *La France est bien entendu d'accord pour que, en temps de guerre, à partir du moment où tous les alliés s'engagent à fond dans des opérations militaires, il y ait un commandement en chef sur chaque théâtre d'opérations qui assigne aux uns et aux autres leurs missions et le rythme de leurs actions. Elle est donc d'accord pour que, dans ce cas, il y ait un commandement unique.* » Aujourd'hui, l'intangibilité pour l'OTAN du principe de l'unité de commandement est illustrée par l'opération *Allied Forces* au Kosovo, dont le commandement unique est assuré par SACEUR.

Pour la France, la coopération avec l'OTAN a été guidée par trois principes, rappelés en septembre 1981 par le Chef d'état-major des armées: « *La coopération n'intéresse que les forces classiques, et exclut par conséquent toute planification dans l'emploi des forces nucléaires, ce qui exclut en particulier que la France reçoive, dès le temps de paix, la responsabilité de zones terrestres, maritimes ou aériennes, et participe à ce qu'on appelle « la bataille de l'avant.* » En cas d'engagement aux côtés de l'OTAN, les forces françaises resteront groupées sous commandement national et dans des directions ou des zones couvrant le territoire national. » En fait, ces principes furent d'abord appliqués rigoureusement puis peu à peu assouplis au fur et à mesure que la coopération se renforçait.

L'accord Ailleret-Lemnitzer (cf paragraphe 2.3), conclu le 23 août 1967, et personnellement revu et corrigé par le général de Gaulle, définit les modalités d'emploi et de commandement des forces françaises stationnées en Allemagne, dans le cas où l'article 5 du traité de Washington viendrait à jouer. L'extension à l'ensemble de la 1^{ère} Armée de cet accord (accord Valentin-Ferber, cf paragraphe 2.3) est approuvée par le président Pompidou juste avant sa mort. Le nouveau texte confirme la mission des forces françaises placées en réserve opérationnelle. Peu convaincue par la stratégie de « *défense de l'avant* », la France a déjà obtenu en 1963 que ses forces constituent une réserve et n'occupent pas de créneau défensif prédéfini au sein de l'Alliance. Les forces françaises restent sous commandement opérationnel français, mais peuvent être placées sous contrôle opérationnel allié. La planification des contre-attaques qu'elles sont susceptibles d'effectuer ne doit pas prévoir d'engagement au-delà d'une ligne Rotterdam-Dortmund-Munich.

Pour ce qui concerne les forces maritimes, les accords Barthélémy-Smith, respectivement Commandant en chef pour l'Atlantique et SACLANT, sont signés en 1964 et les accords Barthélémy-Woods, CECLANT et CINCHAN, le sont en 1965. Ils règlent respectivement pour l'Atlantique et la Manche la coopération opérationnelle interalliée. Un accord similaire en Méditerranée (accord Tardy-Turner, respectivement Commandant en chef pour la Méditerranée et Commandant de la 6^{ème} flotte américaine) n'interviendra qu'en 1977, à la réactivation de l'escadre de la Méditerranée.

Dans le domaine aérien, un accord est également signé en 1970 par le général Fourquet, CEMA, pour organiser la coordination du système français de traitement et de mise en forme des informations de défense aérienne (STRIDA) avec le réseau NADGE d'alerte aérienne avancée de l'OTAN.

C'est donc le plus grand pragmatisme qui préside à tout ce qui a trait à la coopération militaire avec les alliés. Non seulement, la France continue de participer à toutes sortes d'organismes mais, comme le remarque Michel Debré en 1971, : « *autant nous sommes sur la réserve vis-à-vis d'initiatives qui aboutissent à permettre aux Etats-Unis de mieux contrôler ce qu'ils appellent eux-mêmes le processus d'élaboration des décisions - celles-ci étant en définitive leurs décisions - autant nous sommes disposés à coopérer sur le strict terrain de l'action militaire éventuelle, à condition que les principes que nous avons définis soient respectés, c'est à dire que l'engagement de nos forces dépende de la seule responsabilité du gouvernement français.* » Aussi ne faut-il pas s'étonner si toutes sortes d'accords concrets sont envisagés et souvent signés.

Au-delà des accords de coopération militaires, la France fait preuve d'une solidarité sans faille dans les crises engageant les intérêts occidentaux auxquels ses alliés sont confrontés. La crise de Cuba, notamment, marque

bien cette solidarité. La coopération franco-américaine dans le domaine du renseignement est remarquable et l'on doit noter la qualité des contacts entre Français et Américains, reconnus d'ailleurs par ces derniers. Là ne s'arrête pas le soutien apporté par la France. Lors de l'entretien entre Dean Acheson et de Gaulle à l'Elysée (le 22 octobre 1962), ce dernier déclare que la France approuve les Etats-Unis dans leur blocus sur les armements soviétiques en cours de livraison à Cuba et il ajoute que s'il doit y avoir la guerre, la France sera aux côtés des Etats-Unis puisqu'elle est son alliée. Le général de Gaulle prend même l'opinion française, plutôt défavorable aux intérêts américains, à contre-pied et manifeste son anticonformisme en affirmant haut et fort son soutien aux Américains. De tous les alliés des Etats-Unis, c'est lui qui apporte le soutien le plus résolu. Le Secrétaire d'Etat américain, Dean Acheson, note la différence de comportement entre le général de Gaulle, qui accepte l'analyse américaine avant d'avoir vu les preuves, et le Premier ministre britannique, monsieur Mac Millan, qui insiste pour que l'on publie les photos dans la presse. Dans sa lettre à Kennedy, après le dénouement de la crise, le général de Gaulle réaffirme que, dans l'hypothèse d'un conflit général, «*la France serait dans la guerre aux côtés des Etats-Unis.* »

Il est vrai que la stratégie de la France ne peut guère se passer d'une coopération, la plus étroite possible, sur le théâtre européen. En temps de paix, l'OTAN fournit à la France environ 80 % de tous les renseignements qu'elle détient sur le Bloc soviétique. C'est dire à quel point le retrait de l'OTAN est alors redouté par l'Etat-Major qui y voit le risque de devenir, face à l'Est, sourd et aveugle. Ainsi, pour le renseignement, pour la défense aérienne et pour les forces terrestres, l'attachement technique à l'OTAN, et aux avantages qu'elle procure, doit être préservé. La solution recherchée, technique, est celle de la continuité, bien que sous une forme nouvelle. Les décisions politiques qui sont prises en 1966 ne doivent avoir comme conséquence qu'une modification dans la formulation: «*A la formule ancienne qui permettait à la 1ère Armée et aux forces aériennes tactiques d'être renseignées dans le cadre de leurs responsabilités et de leurs liens hiérarchiques au sein du CENTAG et de la 4^{ème} ATAF, doit être substitué un système de liaisons offrant les mêmes possibilités.* »

3.3.2 Un débat recommencé

Après la chute du mur de Berlin, la redéfinition des rapports France/OTAN s'inspire de l'idée énoncée dans le Livre Blanc sur la défense publié en février 1994, selon laquelle les principes posés en 1966 n'empêchent pas la France, comme elle le fait depuis 1991, de participer activement à la définition des grandes orientations concernant la rénovation de l'OTAN, y compris en ce qui concerne l'adaptation de l'organisation militaire aux nouvelles missions. Il est en conséquence logique d'assurer la participation de la France aux réunions des instances de décision de l'Organisation, dès lors que l'engagement des forces françaises et de ses intérêts sont en cause. Cette position est conforme à la volonté nationale constante de renforcer, au sein de l'Alliance, le poids des enceintes multilatérales où chaque Etat s'exprime en pleine capacité.

Dans ce contexte en pleine mutation, le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charrette, a informé ses collègues le 5 décembre 1995, à l'occasion de la réunion ministérielle d'automne du Conseil de l'Atlantique Nord, de la décision de la France de reprendre sa place au Comité militaire, d'envoyer à l'avenir son ministre de la Défense à des réunions des ministres de l'Alliance et de renforcer les relations entre l'Etat-Major des Armées à Paris et le Grand Quartier Général des Puissances Alliées en Europe (SHAPE) à Mons, en Belgique.

Certains ont alors déclaré, à tort, «*que la France rejoignait le bercail de l'OTAN* ». Dans le débat actuel, il convient en effet de souligner, comme le fit en 1976 François de Rose, que la France n'est jamais sorti de l'OTAN: «*Il est tout à fait erroné de comprendre le terme OTAN comme désignant les seuls organismes militaires auxquels nous avons cessé d'appartenir. En droit comme en fait, la France est sortie du système militaire intégré qui fait partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Elle n'est pas sortie de l'ensemble de l'Organisation elle-même et les textes sont sans ambiguïté sur ce point.* »

Dès 1989, il était cependant devenu de plus en plus difficile pour la France de gérer une relation institutionnelle figée, dans des schémas qui apparaissaient de plus en plus dépassés et sans rapport avec les rôles politique et militaire que la France ambitionnait de jouer dans une Alliance atlantique en pleine mutation. Alors que la France avait souscrit au nouveau concept stratégique de l'Alliance en 1991, et dès lors que la distinction entre forces intégrées et forces non intégrées ne recouvrait plus ni une réalité politique ni une réalité militaire, il devenait de moins en moins concevable que la France puisse encore se tenir à l'écart des instances de décision de l'Alliance, dont le rôle premier est de mettre en œuvre le concept et de préparer les forces. Les différentes opérations, telles que *Deny Flight*, *Deliberate Force*, *Joint Endeavour*, *Sharp Guard*, *Allied Forces* ont effacé dans leur réalisation concrète, la différence entre alliés intégrés et non intégrés. Il devenait donc difficile de concilier sur le long terme l'implication de la France dans chacun des nouveaux dossiers et des nouvelles tâches de l'Alliance (gestion des crises et opérations de maintien de la paix, développement de l'identité européenne de défense et de sécurité au sein de l'Alliance, affirmation du principe des GFIM, Partenariat pour la Paix,

élargissement de l'Alliance, contribution à la prolifération des armes de destruction massive et de leur vecteurs) et son absence des instances et processus de décision de l'Alliance qui, dans de nombreux cas, sont chargés d'élaborer et d'exécuter sur le plan militaire ces mêmes tâches.

Avant 1995, un ministre Tadjik pouvait s'asseoir à la table de l'OTAN, dans le cadre du Partenariat pour la paix, alors que son homologue français ne le pouvait pas. De surcroît, dès 1993, des aviateurs français participant à l'opération Deny Flight en ex-Yougoslavie étaient placés sous le contrôle opérationnel de l'OTAN. La France subissait alors les inconvénients de l'intégration sans en avoir les avantages. Les opérations en ex-Yougoslavie et au Kosovo ont montré la volonté de la France de normaliser sa situation militaire dans l'Alliance tout en préservant la singularité de son statut de pays non intégré.

D'après Frédéric Bozo, la France ne recueillit, en proportion de son vrai rôle et de l'approfondissement réel de sa participation à la défense commune, que peu d'avantages politiques. Elle s'interdisait en quelque sorte de transformer en capacité d'influence politique la réalité de son importance militaire car elle n'était plus présente dans les instances civiles et militaires où elle aurait pu exercer cette influence.

Les ouvertures françaises vers une « dissuasion concertée » jouent également dans le sens d'un rapprochement de la France avec les enceintes de l'Alliance traitant des questions nucléaires. Le Premier ministre Alain Juppé a ainsi déclaré en septembre 1995 devant les auditeurs de l'IHEDN : « *Je crois qu'à l'heure où nous nous fixons comme objectif de parvenir à une politique de défense commune avec nos partenaires, dont la Grande-Bretagne, tout en travaillant à la rénovation du lien transatlantique, nous devons apprendre à réintroduire la dimension collective comme un facteur constitutif de notre doctrine.* » C'est dans cet esprit que le nouveau concept stratégique de l'Alliance, adopté en avril 1999 à Washington, précise que : « *la garantie suprême de la sécurité des Alliés est apportée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, en particulier celles des Etats-Unis, les forces nucléaires indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui ont un rôle de dissuasion propre, contribuant à la dissuasion globale et à la sécurité des Alliés.* »

4 LA PERMANENCE DE L'AUTONOMIE STRATEGIQUE NATIONALE

4.1 L'autonomie stratégique : une précaution

La France a donc, depuis 1990, fait des choix qui infléchissent incontestablement la portée de l'autonomie stratégique bâtie depuis trente ans et le contexte dans lequel elle devrait s'appliquer. Il reste que les mutations en cours dans le paysage stratégique européen et euro-atlantique sont loin d'être à ce point avancées pour qu'il ne soit pas nécessaire de préserver cette autonomie.

La question majeure, à l'aune de laquelle la France devra apprécier l'opportunité d'infléchir davantage sa stratégie voire de la réformer profondément, est l'évolution de la construction européenne ainsi que celle des relations euro-atlantiques. Pour l'heure, et bien que les Quinze, instruits par les enseignements de l'opération au Kosovo, semblent conscients que la construction d'une défense européenne doit s'accélérer, il est sage de constater qu'il y a loin du discours à la réalité : l'Europe de la défense reste fondée sur une coopération intergouvernementale dans laquelle seuls quelques pays s'impliquent véritablement ; les budgets de la défense continuent de baisser, singulièrement dans le cas de l'Allemagne ; enfin, les Américains manifestent une nervosité de plus en plus nette face aux progrès des Européens.

La défense européenne n'aura pleinement un sens que dans la mesure où elle servira un projet politique commun. Son caractère effectif ne sera véritablement validé que lorsqu'elle pourra s'exprimer, sur un pied d'égalité avec les Américains, dans les grands débats stratégiques mondiaux. Il faut bien reconnaître que cet objectif est loin d'être atteint et se heurte à de nombreuses difficultés.

4.1.1 L'Europe de la défense, encore largement virtuelle

Comme l'a écrit le chancelier Konrad Adenauer, le rejet de la CED fut un « *jour noir pour l'Europe* », puisqu'il marqua l'échec, peut-être définitif, de ce grand dessein politique qu'était « *l'Europe des Six* », c'est à dire de cette Europe dont la culture et l'histoire avaient été communes depuis de nombreux siècles. Mais cet échec fut aussi celui d'une autre grande idée politique qui, bien qu'encore mal perçue à l'époque, prolongeait tout naturellement la première, celle d'une Alliance transatlantique qui serait fondée sur deux piliers équivalents.

Mais on peut s'interroger sur la logique de la méthode alors choisie, qui consistait à passer de l'économie à la politique, et même sans plus attendre à la défense, alors que cette dernière doit être la mise en œuvre par la force de la politique.

Lors de sa conférence de presse du 25 février 1953, destinée à s'opposer à la ratification du traité de la CED, le général de Gaulle déclarait : « *Pour qu'il y ait armée européenne, c'est à dire armée de l'Europe, il faut d'abord que l'Europe existe, en tant qu'entité politique, économique financière, administrative, et par-dessus tout morale.* »

Le 5 janvier 1992, monsieur Jacques Delors déclarait que la France devait à l'avenir mettre sa force nucléaire « à la disposition de l'Europe unie ». Selon le général Poirier, « *même si cette éventualité n'est pas improbable, on est en droit de se demander à quoi pourra servir notre force de dissuasion si l'on ignore quels seront les intérêts promus et défendus par la politique étrangère et la stratégie militaire de cette Europe future et si l'on ne définit pas la structure et le fonctionnement des instances de décision en charge de la manœuvre stratégique communautaire. Certains pays dénoncent le conservatisme nucléaire français, mais sont incapables de dire pourquoi et par quelle procédure nous devrions abandonner notre force de frappe.* » La réaction des pays européens lors de la dernière campagne nucléaire française, en 1995, est à cet égard édifiante.

La question d'une doctrine nucléaire européenne est pourtant appelée à devenir l'une des questions majeures de la défense commune. Une telle perspective demeure éloignée mais ne doit pas être perdue de vue car avec le nucléaire une autonomie de l'Europe en matière de défense est possible. Sans lui elle est exclue. Il n'y aura cependant de doctrine européenne que lorsqu'il y aura des intérêts vitaux communs et considérés comme tels par les Européens et les autres. En attendant, sinon la stabilisation, du moins l'éclaircissement du paysage stratégique mondial, le général Poirier pense qu'il convient de ne pas se précipiter avant de jeter par-dessus bord l'édifice trentenaire de notre défense, tout en indiquant clairement notre souhait de bâtir l'Europe : « *Dans l'état actuel des choses et tant que l'Europe politique et de défense n'existera pas, la France ne doit donc pas céder aux pressions. Il faut savoir dire « non » à une posture de défense nucléaire européenne qui ne peut qu'être floue et imprécise en l'état actuel des choses. Mais dire « non » n'implique pas un éternel refus. Si les conditions étaient réunies pour un abandon définitif du statut de puissance nucléaire autonome, à savoir la définition d'une identité européenne, donc celle d'intérêts communs permanents, la France pourrait consentir à intégrer ses forces nucléaires dans un système de défense collectif. En attendant, il faut se placer dans une posture d'attente stratégique qui constitue une garantie future pour les intérêts vitaux stricto sensu du pays et, en second lieu, durant la phase de transition, assurer l'autonomie de décision politique nécessaire à la conduite, hors OTAN, de notre manœuvre vers l'Europe politique.* »

L'Europe aujourd'hui, et pour longtemps encore, n'a aucune vision commune des ses intérêts de sécurité ou des menaces auxquelles elle peut avoir à faire face. La meilleure démarche consisterait à tenter d'intégrer les différentes préoccupations des pays européens, au lieu d'imposer un modèle national à l'échelle de l'Europe. Toutes les visions nationales ont leur justesse, et leur richesse est en partie dans cette diversité. Elles obligent en effet les partenaires européens à élargir leur vision car l'Europe doit à présent repenser la guerre dans des contextes très différents, loin de ses terres, là où elle pourrait avoir désormais à se battre pour des intérêts qui se confondent de moins en moins avec ses frontières.

Les Français continuent de donner la priorité à leur mission mondiale, y compris à travers la construction européenne. Là se situe la différence fondamentale entre les visions de l'Europe future, britannique et allemande d'une part, française d'autre part : Europe des marchands à la solide économie et par suite influente, mais seulement puissance régionale majeure, ou Europe puissance politique de dimension mondiale et pouvant alors espérer se situer sur le même plan que l'Amérique et que la Chine. Le dilemme reste donc actuellement celui qui s'était posé lors du projet de la CED : comment intégrer des forces armées dans un dispositif de défense, en l'absence d'une politique étrangère commune et donc d'une union politique ?

Or, force est de constater que la plupart des pays européens conservent des politiques européennes fondées sur des intérêts historiques, économiques, culturels, différents voire divergents. Tous ces intérêts sont légitimes mais justifient que l'on applique à notre inflexion stratégique le très actuel « principe de précaution ».

La Grande-Bretagne opéra en 1967 un grand tournant qui fut formalisé dans son *Livre Blanc sur la défense*. Les dirigeants britanniques s'interrogeaient sur la vocation de leur pays et les moyens dont ils disposaient. En réalisant que leur pays n'avait plus les moyens de jouer un rôle important en Asie et considérant que le retrait des forces classiques françaises menaçait l'OTAN, les Britanniques furent amenés à concentrer toute leur attention sur l'Europe. Cette identification totale de la Grande-Bretagne avec l'OTAN détermine encore largement

l'identité britannique dont la foi européenne ne paraît pas encore solidement fondée. Ainsi, l'évolution de l'Europe dans les années 1980 est due principalement à l'influence du Royaume-Uni de Margaret Thatcher, pour qui l'espace de la Communauté doit s'ouvrir le plus complètement possible sur le marché mondial. Or, l'Union Européenne doit être plus qu'un espace, elle doit devenir un territoire. S'il n'y a qu'un espace, il n'y a qu'un échange de biens et de services mais les destins ne sont pas communs.

Ces réalités fondamentales ne doivent pas pour autant discréditer ce qui apparaît aujourd'hui comme une inflexion de la politique de défense britannique. Tony Blair écrivait en novembre 1999 dans *Le Figaro* que : « (...) *la politique étrangère et de défense commune doit devenir une réalité. Le Kosovo a illustré les défaillances de l'Europe en matière de défense et souligné le besoin pour les Européens d'améliorer leurs moyens militaires.* » Mais il ajoute aussitôt que : « *pour autant, il serait illusoire que l'Union cherche à se substituer à l'OTAN. Elle reste le fondement de notre défense collective et son rôle dans le gestion des situations de crise sera maintenu. En renforçant les facultés de défense de l'Europe, nous renforçons aussi la contribution européenne à l'alliance transatlantique (...)* »

En fait, la nouvelle politique de défense britannique effectue un virage, plus qu'elle ne semble changer de chemin. Le véritable test sera, à l'avenir, une situation dans laquelle la Grande Bretagne aura à se prononcer clairement dans une crise où se révélera un différend euro-américain.

L'Allemagne, de son côté, achève à peine sa réunification. Il lui a fallu pendant cette période poursuivre une politique européenne axée autour de la relation franco-allemande. De nombreux observateurs notent à présent que la ferveur européenne s'essouffle largement en Allemagne au profit d'efforts en direction de l'Europe centrale. Lorsqu'il s'est agi de reconnaître la Slovénie et la Croatie, en 1991, l'Allemagne ne s'est guère encombré de précautions européennes. Quand l'Europe s'est interrogé sur le choix du Haut-représentant européen pour la politique étrangère et de sécurité, la France voulait un homme politique d'envergure, connu à l'étranger, qui puisse parler sur un pied de quasi-égalité avec le président des Etats-Unis. Les Allemands, eux, préféraient un haut fonctionnaire ne portant pas ombre aux ministres des Affaires étrangères. L'ancien chef de la diplomatie allemande, Klaus Kinkel, a ainsi déclaré à plusieurs reprises : « *Je ne veux pas d'un ministre européen des affaires étrangères.* »

Quant aux « petits pays » européens, ils sont encore, pour la plupart, peu affirmés sur leur vocation européenne en matière de défense et sont réticents devant tout changement des paramètres actuels de leur sécurité. Il faut souligner que les Etats-Unis utilisent des incitants matériels pour influencer les leaders des puissances secondaires alliées et leur faire adopter leurs vues. Ils disposent aussi d'un instrument plus subtil que Bruno Colson appelle la « *socialisation* » de ces mêmes leaders. « *Ceux-ci sont graduellement amenés à s'approprier et à intérioriser les normes américaines, pour ensuite véhiculer des politiques en accord avec la vision américaine de l'ordre international. L'intérêt des petites puissances pour les organisations internationales est compréhensible. Incapables de rechercher des « buts de possession », les petites puissances recherchent des « buts de milieu ». Les élites des « petits pays » jouent alors un rôle disproportionné avec la puissance réelle de leur pays » et ont plus tendance à suivre le mouvement ». On voit mal ce qui peut les inciter suffisamment à remettre en cause le statut quo puisque l'Amérique les protège et que, n'ayant pas l'ambition de peser dans les relations internationales, ces pays ont remis les clés de leur défense aux Etats-Unis. Pour eux, l'hégémonie des Etats-Unis est préférable à celle de la France, de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne.*

4.1.2 Un suzerain américain qui se « braque »

A ces difficultés de voir une Europe politique émerger, s'ajoutent, pour justifier le maintien d'une autonomie stratégique nationale, les réticences américaines, en dépit de discours lénifiants, de voir l'Europe s'ériger en partenaire égal.

La France ne peut accepter de faire évoluer tout ou partie des dispositions qui régissent ses rapports actuels avec l'organisation militaire qu'en contrepartie d'accords et d'engagements précis de ses partenaires européens en vue de la mise en place d'un pilier européen effectif au sein de l'OTAN. S'il se confirmait que nos partenaires ne sont pas prêts à prendre les accords et engagements nécessaires, et si cependant nous acceptions de payer d'avance le résultat hypothétique d'un pilier européen de défense par rapprochement avec l'OTAN allant au-delà des structures intergouvernementales, alors, en quelque sorte dilués au sein d'un ensemble trop vaste, nous serions peu à peu entraînés à suivre une politique qui ne serait pas nécessairement la nôtre. Or, le principe demeure, qui était déjà à la base des décisions du général de Gaulle en 1965, que jamais la France ne peut renoncer aux décisions souveraines concernant ses intérêts vitaux. Une Europe de la défense renforcerait ses

possibilités d'agir, une OTAN avec un pilier européen fictif les aliénerait durablement. L'arrêt, en 1997, de notre rapprochement avec l'OTAN, témoigne d'un raidissement américain, concomitant avec la pusillanimité devant le suzerain et des politiques divergentes de la part de nos partenaires européens.

Le retour du Chef d'état-major des armées au Comité militaire et du Ministre de la défense au Conseil atlantique, résultait d'une double prise de conscience française : la première était que l'OTAN resterait essentielle dans le nouveau paysage stratégique européen, comme l'attestait son rôle en Bosnie, la deuxième, que l'adaptation engagée en 1994, qui d'ailleurs marquait le pas, était insuffisamment ambitieuse. Elle introduisait un peu de souplesse dans un système inchangé et ne répondait pas au dilemme fondamental du projet de défense européenne qui était la création d'un pilier vraiment efficace. En effet, un GFIM qu'on assemble le moment venu ne peut qu'être inefficace, en raison de son impréparation et de son manque de cohésion. Le compromis qui émergea à Berlin, en juin 1996, fut un moyen terme : au sein de l'OTAN, des états-majors auraient une double mission, européenne et atlantique avec des commandants à double casquette, UEO et OTAN, tandis que SACEUR devait se voir adjoindre un adjoint spécifiquement chargé des questions européennes. En réalité, ce dispositif était moins une réforme qu'une promesse de réforme future.

La vraie question, que la France avait posée avec succès à Berlin, mais à laquelle il n'avait été que partiellement répondu, reste celle des relations entre l'Europe et les Etats-Unis dans le domaine de la défense.

En réalité, les Etats-Unis doutent qu'une Alliance plus équilibrée, plus européenne, servira mieux leurs intérêts que celle qu'ils dirigent à présent. La France, elle aussi, peut craindre de lâcher la proie pour l'ombre. Elle peut opter pour une stratégie d'influence au sein de l'OTAN, s'efforcer d'en réformer les structures de l'intérieur, d'y créer une solidarité entre Européens. Elle sait d'ailleurs que l'Alliance ne se reformera pas vraiment sans elle. Mais elle a des raisons de craindre que le système atlantique ne rejette toute réforme à finalité européenne. Aussi est-il naturel qu'elle cherche à se prémunir contre ce risque et veuille un gage sérieux de la réforme à venir. Il faudrait, en fait, simultanément, que l'Amérique ait besoin de l'Europe, et donc des pays les plus engagés dans l'intégration européenne comme la France ; que les Européens partagent l'ambition d'une Europe plus autonome en matière de défense ; et que la France manifeste le désir d'une relation transatlantique consolidée. Trois conditions dont on peut dire qu'elles se trouveront sans doute remplies un jour, mais dont il est beaucoup plus hasardeux de prévoir quand elles pourront l'être ensemble.

Le choix stratégique américain le plus réaliste reste pourtant le partage des responsabilités avec les alliés, d'autant que les grands problèmes de sécurité sont communs. Mais cela suppose un type de dialogue et de négociation qui n'existe pas à ce jour. En effet, le choix de la prééminence aurait pour effet de polariser sur les Etats-Unis toute l'agressivité mondiale tandis que celui de l'isolationnisme serait peu réaliste en raison de l'évolution technologique qui relativise considérablement les avantages de l'insularité.

De fait, la réforme de l'OTAN s'est faite au pas de charge, dès 1991-1992, pour que le leadership américain en ressorte consolidé. La préoccupation américaine a consisté d'abord à renforcer les structures militaires de l'OTAN au lieu de les dissoudre ou de les alléger, afin d'éviter qu'une structure européenne distincte vienne se poser en concurrente. La Force de Réaction Rapide se caractérise en effet par un plus haut degré d'intégration, au niveau des brigades, que celui des forces déjà intégrées de l'OTAN.

Quant au nouveau concept de l'OTAN, adopté en avril 1999, il marque bien que l'oiseau européen est libre de voler dans sa cage. Le texte stipule en effet que : « *l'OTAN reste le forum essentiel de consultation entre les Alliés et l'enceinte où ceux-ci s'accordent sur des politiques touchant à leurs engagements de sécurité et de défense au titre du Traité de Washington (...) L'Alliance est prête à mettre ses moyens, au cas par cas, et par consensus, pour des opérations dans lesquelles elle ne serait pas engagée militairement (...) Le principe de l'effort collectif pour la défense de l'Alliance est incarné par des dispositions pratiques - (l'intégration) - qui apportent aux Alliés les avantages de première importance découlant, sur les plans politique et militaire comme sur celui des ressources, d'une défense collective, et qui empêchent le retour à des politiques de défense purement nationales.* »

La préservation d'une certaine marge de manœuvre nationale s'impose également, non seulement pour compenser la faiblesse des moyens collectifs de l'Europe et le maintien du « leadership » des Etats-Unis en vue de préserver leurs propres intérêts, mais aussi pour ce qui en découle : le caractère aléatoire de l'engagement américain au profit des Européens. On peut remarquer que les décisions militaires, très nationales, de Jacques Chirac, prises au lendemain de la crise des otages en Bosnie, de concert avec la Grande-Bretagne, ont aiguillonné la politique de Bill Clinton et contribué à l'engagement américain dans le règlement du conflit bosniaque. De même, la volonté française de préserver le Monténégro durant la guerre du Kosovo aura sans doute évité à l'Alliance et surtout à l'Europe des complications sévères de la crise qu'ils tentent de résoudre.

Il y a trente ans, la France posait, en pleine ère des blocs, la question de la réforme de l'Alliance atlantique. C'est parce qu'elle n'obtenait pas de réponse satisfaisante à cette question que le général de Gaulle prenait, unilatéralement, les mesures qui s'imposaient. Il serait certes tentant, alors que les événements paraissent avoir confirmé la vision gaullienne, de renouveler une telle tentative afin de redonner à la France toute sa place dans une OTAN transformée. Ce serait alors prendre le risque de gâcher la marge de manœuvre de la France qui est une chance pour l'Europe.

4.2 L'autonomie stratégique : une nécessité

Maintenir pour la France une autonomie stratégique par précaution relève, en fait, d'une confiance a priori dans le processus d'élaboration d'une Europe politique et dans le renouvellement d'une Alliance atlantique sur la base d'un partenariat équilibré. Mais plus encore, l'autonomie stratégique apparaît à bien des égards, dans une vision plus réaliste - certains diront pessimistes -, comme une nécessité.

En Europe, dans le domaine des activités militaires, une coopération peut se développer : prévention des crises, lutte contre le terrorisme, renseignement, forces multinationales, actions coordonnées ou conjointes sous réserve d'objectifs clairs. Mais, même pour le combat contre le trafic de drogue ou l'immigration clandestine, il s'agit de coopérations effectuées à la carte, chacun choisissant ses partenaires et au coup par coup. Dès que l'on institutionnalise les bases d'une action européenne, les déceptions surviennent rapidement : processus de réunification de l'Allemagne géré à 4+2, en fait 1+1, -USA et Allemagne - ; Guerre du Golfe, ex-Yougoslavie. Au Kosovo même, les tensions politiques ont été très fortes durant l'intervention, entre pays européens et aussi vis à vis de l'attitude américaine. Il faut partir de la réalité : les intérêts propres des principaux européens sont durables et légitimes. Même les crises périphériques n'incitent pas les quinze à prendre des décisions communes. Depuis 1988, la tragédie algérienne est là pour le rappeler.

La construction d'une défense européenne commune s'inscrit aussi dans un contexte stratégique profondément diviseur. La menace soviétique était un facteur d'unité européenne et de solidarité transatlantique. Parce qu'ils sont désormais devenus partiels et différenciés selon les zones géographiques, et qu'ils ne remettent en cause ni la survie ni l'intégrité territoriale des pays européens, les nouveaux risques sont à l'inverse potentiellement diviseurs : chaque pays retrouve, en effet, une certaine liberté d'analyse et d'action face à telle ou telle crise et les missions des éventuelles interventions communes sont elles-mêmes l'objet de perpétuelles négociations. Un certain degré de nationalisme est donc redevenu normal dans les politiques de sécurité européennes et, bien évidemment, américaine. Construire une politique de défense commune est ainsi d'autant plus difficile que le caractère indivisible de la sécurité européenne s'est perdu : le contexte stratégique ne fonctionne plus comme une contrainte de solidarité quasi automatique entre les partenaires européens.

Dans ses relations avec Washington, la France avait consacré la notion d'indépendance dans la solidarité. Force est de reconnaître également que, faute d'Union Soviétique, la solidarité diplomatique à l'égard de Washington n'est plus de même nature. On le voit surtout lors des crises latentes ou des différends de fond : Gatt, Iran, Irak, Bosnie, Otan, ONU etc. Les intérêts américains sont, en matière de défense, souvent communs avec les nôtres, mais parfois franchement divergents. Lors de la campagne pour sa réélection, le Président Clinton fit lancer quelques dizaines de missiles Tomahawk sur l'Irak, sous prétexte d'un fort mouvement de troupes vers le sud du pays, en direction du Koweït. Grâce au satellite Helios, le Président français put déjouer cette manœuvre complètement électorale - il n'y avait que quelques maigres mouvements de troupes sans importance - qui cessa aussitôt.

En ce qui concerne le maintien d'une dissuasion exclusivement nationale, même un ministre peu suspect de gaullisme, François Léotard, avait osé rappeler, dans le Quotidien de Paris du 6 mars 1994, une incontestable mais forte banalité : *« La grande leçon que je retiens du général de Gaulle, c'est que, seuls les dirigeants d'un pays peuvent apprécier où est l'intérêt suprême de ce pays et quand il est menacé. Au moment de l'épreuve, une nation n'a pas d'amis (...) L'outil nucléaire doit rester entre les mains nationales. Il est la gestion de l'épouvante et, de ce fait, il ne peut être partagé, même s'il est destiné à ne pas servir. »*

Plus la France nucléarise son propos européen, comme en 1976 (proposition de « dissuasion élargie » du général Méry), en 1992 (idée de « dissuasion européenne » avancée par le président Mitterrand) et en 1995 (invite du premier ministre Alain Juppé à une « dissuasion concertée »), plus la notion même de dissuasion en sera érodée. Tout processus de décision collective, par un système de double clé c'est-à-dire de droit de veto, vide l'arme nucléaire de sa propre vertu.

Au-delà de la nécessité d'une dissuasion qui préserve le sanctuaire national et nonobstant la nécessaire coopération européenne pour abaisser les coûts des matériels, la politique d'armement a aussi pour rôle de concourir à servir la vision mondiale de la puissance française. En l'absence d'un cadre institutionnel légitime de niveau européen, les institutions de la République restent donc le cadre de décision, d'emploi et de mise en œuvre des armes que la Nation a confiées à ses forces armées. La dissuasion nucléaire reste le pilier de notre défense, à la fois sur le plan politique et sur le plan technologique. Il ne faut pas oublier que le statut de puissance nucléaire de la France lui confère une place incontestable dans le règlement des crises majeures de la planète et lui permet d'affirmer son soutien du rôle de l'ONU et de contrebalancer ainsi la préférence américaine pour le cadre de l'OTAN. Le renseignement qui détermine l'opportunité et la justification de l'emploi de nos forces, est aussi un facteur clé de l'autonomie stratégique et donne aux responsables politiques une assurance contre le risque de désinformation et de manipulation. Quant à la maîtrise politique du commandement des forces, elle suppose une chaîne de commandement ininterrompue, du président de la République jusqu'au soldat engagé sur le terrain. Le regroupement des capacités des industries nationales doit donc aussi permettre la survie de celles qui restent nécessaires à l'autonomie stratégique. Dans le contexte actuel, le rôle de l'Etat reste primordial. Si les industriels peuvent être européens par intérêt ou par nécessité, la politique d'armement, qui donne à nos armées les moyens d'accomplir leurs missions, doit rester nationale par son fondement institutionnel.

En tous cas, personne ne contestera les fruits, lors de la récente opération du Kosovo, d'une politique d'autonomie des moyens dans les domaines cités précédemment. La France a été la seule puissance européenne à aligner une gamme complète de moyens spatiaux et aériens complémentaires pour l'observation, la surveillance et la reconnaissance du théâtre des opérations. En assumant 20% des missions de reconnaissance et 8% des missions de renseignement électronique, elle a récolté le fruit de ses investissements dans ce domaine, renforcés après les lacunes constatées pendant la guerre du Golfe.

Il est donc nécessaire de ne pas tout unifier, et surtout pas les stratégies. Chacune d'entre elles doit être d'abord connue puis respectée. La combinaison des forces et des faiblesses respectives, l'utilisation astucieuse des différences de statut et de panoplie entre les différents pays européens, la juxtaposition d'originalités sont beaucoup plus productives. Comme le dit Régis Debray, « *on peut se différencier sans se balkaniser et diverger sans divorcer* ». Les Européens vont devoir faire preuve d'imagination pour trouver un modèle d'Europe stratégique. Faut-il, d'ailleurs, un modèle? Selon Bruno Colson, « *la recherche frénétique d'un modèle pour l'Europe implique deux a priori : d'une part, que les nations sont dépassées ; d'autre part que celles-ci sont tenues à opter pour une idéologie, par définition internationale. Or l'internationalisme dissimule toujours les intérêts économiques ou idéologiques d'un peuple momentanément plus puissant que les autres.*

Une Europe stratégique n'implique pas la constitution d'une armée européenne unique, avec un commandement unique, une stratégie unique. Ceci ne ferait que bureaucratiser le problème, en alignant toute la troupe sur le plus lent et en faisant perdre aux plus dynamiques allant et capacité d'initiative. Il vaut mieux pour l'Europe qu'un, deux ou trois pays européens aient une politique de sécurité et de défense digne de ce nom plutôt que les Quinze n'en aient aucune, fût-ce de concert et d'une seule voix. Si la défense et la diplomatie étaient déjà passées dans les compétences supranationales au moment de la crise du Golfe en 1990-91, et si l'Europe des Douze avait dû prendre ses décisions à la majorité, que se serait-il passé ? Les partisans de l'abstention militaire étant largement majoritaires en son sein, la Communauté aurait vraisemblablement brillé par son absence et le neutralisme l'aurait emporté. C'est parce que la Grande-Bretagne et la France avaient gardé la souveraineté de leurs décisions qu'elles ont pu agir ».

4.3 L'autonomie stratégique : une ambition

Le premier objectif de la stratégie française doit donc être de sauvegarder la capacité de la France à penser et à agir par elle-même, de faire en sorte qu'elle soit l'acteur de sa propre liberté. La nécessité de l'autonomie stratégique nationale doit être réaffirmée par tous ceux qui se font « *une certaine idée de la France* ». L'Europe ou l'OTAN ne sont pas des fins en soi. Si l'OTAN peut sembler, dans sa forme actuelle, condamnée à terme, l'Europe paraît davantage capable de fédérer un projet. Néanmoins ce projet, même s'il doit défendre les intérêts collectifs et individuels de chacun des pays de l'Union, n'est pas ancré dans la réalité des peuples. Il convient donc de préserver pour chacun d'entre eux une capacité à pouvoir exprimer leur différence, grâce à des moyens nationaux.

Avec le maintien de la stratégie de dissuasion et la construction de l'Europe, le troisième objectif du Livre Blanc est de concevoir la défense dans sa globalité et d'y associer étroitement toutes les activités du pays. Une nation

c'est une volonté de vouloir vivre ensemble. C'est un patrimoine, c'est un héritage, c'est un projet partagé. C'est une terre, c'est une langue, c'est une culture. C'est une société, c'est une solidarité, ce sont des valeurs immatérielles.

Dans une conférence prononcée à la Sorbonne le 11 mars 1882, Ernest Renan indiquait sa conception de ce qu'est une nation : « *La nation moderne est un résultat historique (...) Comment la Suisse qui a trois langues, deux religions, trois ou quatre races, est-elle une nation quand la Toscane, par exemple, qui est si homogène, n'en est pas une ? (...) La communauté des intérêts est assurément un lien puissant entre les hommes. Les intérêts cependant suffisent-ils à faire une nation ? (...) La communauté des intérêts fait les traités de commerce. Il y a dans la nationalité un côté de sentiment (...) Une nation est une âme(...) Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions pour être un peuple (...)* »

En France, l'idée de nation et l'idée de civilisation coïncident exactement. L'Etat, la nation, la culture, ces trois termes sont inséparables dans la conscience française. La France prend conscience d'elle-même en tant que nation ; et à travers la nation, elle se sent la gardienne d'une idée universelle.

Pour qu'il y ait une véritable culture stratégique européenne, il faudrait, outre le projet, des symboles qui unissent, tels des commémorations communes. Aujourd'hui, en matière d'identification collective, l'Europe n'a pas l'équivalent des communautés nationales. Le patriotisme européen n'est pas près d'exister, s'il existe un jour.

La condition première de l'Europe est dans une France forte et sûre d'elle-même. Or, bien que la France se soit prodigieusement transformée et modernisée, les Français méconnaissent ce qu'elle est devenue. Trop de discours depuis des décennies ont dit aux Français que leur pays n'est plus une très grande puissance pour qu'ils ne s'en persuadent pas, comme si de plus petits pays ne tenaient pas pleinement leur rôle, et comme si surtout elle n'avait pas la capacité économique, la force militaire, la richesse humaine et culturelle pour jouer encore parmi les premiers rôles dans le monde, à condition d'en avoir la politique et la volonté.

5 CONCLUSION

A partir de l'étude de l'autonomie stratégique française, on constate la pérennité des débats, le maintien des mêmes questions depuis la fin des années quarante : Quelles sont les menaces ? Quels sont les enjeux ? Dans quelle mesure doit-on leur donner une réponse nationale, européenne ou atlantique ? Les rapports entre la France et l'Europe, entre la France et l'OTAN, c'est à dire entre la France et les Etats-Unis, constituent toujours les clés de lecture de l'évolution possible de l'autonomie stratégique nationale.

En définitive, la France doit cumuler aujourd'hui trois stratégies : celle de la souveraineté nationale, celle de la construction de l'Europe de la défense et celle de la solidarité atlantique.

La première dérive d'une vision réaliste de l'histoire qui pose que, lors de l'épreuve ultime de vérité, un pays ne doit compter que sur lui-même. Elle s'inscrit aussi dans une ambition, jamais démentie, d'universalisme et de maintien du rang, illustrée par la place de la France au Conseil de sécurité de l'ONU. La France n'existe, à certains égards, que par la proclamation d'une philosophie politique et d'idées humanistes qu'elle souhaite faire partager. Si l'on évacue ces considérations abstraites du débat la France risque de se « diluer » et de perdre sa nature profonde tandis que la Grande-Bretagne restera une île, marquée par sa spécificité culturelle et que l'Allemagne restera inscrite dans sa réalité d'espace culturel homogène. Au-delà de ses nécessités stratégiques rationnelles, l'autonomie possède donc la vertu d'obliger à penser par soi-même et à définir son destin de façon objective et libre de toute contrainte extérieure.

Quant à l'Europe, elle est nécessaire pour préserver la paix et la stabilité sur le continent. Elle doit permettre aussi de répondre dans un cadre approprié et bien dimensionné à de nombreux grands défis du monde à venir. A la condition de ne pas effacer l'identité des peuples et des nations, elle pourra accroître la puissance et l'influence que les Etats qui la constituent ne peuvent plus espérer avoir par leur propres forces.

La solidarité atlantique répond également à ces objectifs en marquant l'indivisibilité de la solidarité des démocraties occidentales. Elle ne pourra en revanche espérer survivre dans le cadre de l'OTAN que si le rééquilibrage des responsabilités entre les deux rives de l'atlantique est mené à son terme pour arriver à un véritable partenariat stratégique.

Il est en tous cas aujourd'hui utile de remarquer que l'héritage du général de Gaulle est d'autant plus difficile à gérer que, si elle s'est toujours inspirée de principes clairement affichés, sa politique les a toujours appliqués en fonction de circonstances évolutives. C'est ce pragmatisme éclairé qui lui a permis, en dépit des regrets et états d'âme de ses alliés comme de ses adversaires politiques, de paraître toujours en prise sur la réalité. Si le Général a jugé le moment venu de passer aux actes seulement à partir de 1965-1966, c'est qu'il a estimé que les risques de cette politique lui paraissaient alors au plus bas.

Dans les années soixante, la France a fait des choix, fondés sur une volonté d'autonomie stratégique, qui avaient semblé trop ambitieux à la majorité des spécialistes et des observateurs. Alors que la stratégie française est dans une phase de redéfinition, il est utile de se souvenir qu'en politique, et donc en stratégie, il ne s'agit pas tant de faire ce qui est possible que de rendre possible ce qui est nécessaire.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- Frédéric Bozo ; La France et l'OTAN : de la Guerre froide au nouvel ordre européen ; Paris ; Masson ; 1991.
- Frédéric Bozo ; Deux stratégies pour l'Europe, de Gaulle, les Etats-Unis et l'Alliance atlantique ; Paris ; Plon ; 1991.
- Maurice Vaïsse ; La France et l'atome ; Etudes d'histoire nucléaire ; Bruxelles ; Bruylant ; 1994.
- Maurice Vaïsse ; La politique française à l'égard de l'OTAN, 1956-1958 : continuité ou rupture ? ; in colloque « De Gaulle en son siècle » ; tome IV ; La documentation française ; Paris ; 1991.
- Maurice Couve de Murville ; Une politique étrangère, 1958-1969 ; Paris ; Plon ; 1971.
- Raymond Aron ; Le grand débat, initiation à la stratégie atomique ; Paris ; Calmann-Lévy ; 1963.
- Général Gallois ; Stratégie de l'âge nucléaire ; Paris ; Calmann-Lévy, 1960.
- Lucien Poirier ; Des stratégies nucléaires ; Bruxelles ; Hachette ; 1977.
- Alain Peyrefitte, C'était de Gaulle ; Paris ; Fayard ; 1994 (tome 1) ; 1997 (tome 2).
- Irwin M. Wall ; L'influence américaine sur la politique française, 1945-1954 ; Paris ; Balland ; 1989.
- Alfred Grosser ; Les Occidentaux. Les pays d'Europe et les Etats-Unis depuis la guerre ; Paris ; Librairie Arthème Fayard ; 1978.
- Pierre Mélandri ; Une incertaine alliance. Les Etats-Unis et l'Europe : 1973-1983 ; Paris ; Publications de la Sorbonne ; 1988.
- Pierre Mélandri ; L'Alliance atlantique ; Paris ; Julliard ; 1979.
- François de Rose ; La France et la défense de l'Europe ; Paris ; Seuil ; 1976.
- Sous la direction de Pierre Messmer ; actes du colloque « Georges Pompidou, hier et aujourd'hui, témoignages » ; Paris ; Breet ; 1990.
- Samy Cohen et Marie-Claude Smouts (sous la direction de) ; François de Rose ; La politique de défense du président Giscard d'Estaing ; Paris ; Presse de la FNSP ; 1985.
- Jacques Attali ; Verbatim ; Paris ; Fayard ; 1993 (tome 1) ; 1995 (tome2).
- Régis Debray ; Tous azimuts ; Paris ; Odile Jacob - FEDN ; 1989.
- Livre Blanc sur la défense ; Paris ; Imprimerie nationale ; 1994
- Thérèse Delpech ; Une guerre parfaite ; Paris ; Flammarion ; 1998.
- Bruno Colson ; Repenser les alliances ; Paris ; Economica ; 1996.
- Zbigniew Brezinski ; Le grand échiquier, l'Amérique et le reste du monde ; Paris ; Bayard ; 1997.

ARTICLES ET REVUES :

Général Ailleret ; Défense dirigée ou défense « tous azimuts » ; Revue de la défense nationale n°6/67 ; 1967.

Général Méry ; Une armée pour quoi faire et comment ? ; Revue de la défense nationale n°6/76 ; 1976.

Raymond Aron ; La force française de dissuasion et l'Alliance atlantique ; conférence prononcée devant les auditeurs de l'IHEDN le 25 septembre 1976.

Stanley Hoffmann ; Dilemmes et stratégies de la France dans la nouvelle Europe (1989 – 1991) ; Politique étrangère n°4/92 ; 1992.

Ronald D Asmus ; L'Amérique, l'Allemagne et la nouvelle logique de réforme de l'Alliance ; Politique étrangère n°3/97 ; 1997.

Olivier Debouzy ; L'avenir de la dissuasion nucléaire française ; Commentaires n°68 ; 1994.

François Heisbourg ; Défense française : la quadrature du cercle ; Politique internationale n°53 ; 1991.

François de Rose ; France – OTAN : la fin du désamour ? ; Politique étrangère n°71 ; 1996.

Nicole Gnesotto ; L'Union et l'Alliance, les dilemmes de la défense européenne ; Les notes de l'IFRI n°2 ; 1996.

Nicole Gnesotto ; Le partage du fardeau dans l'OTAN ; Les notes de l'IFRI n°11 ; 1999.

Daniel Collard ; La politique des alliances ; Espoir n°93, 1993.

Hervé Coutau-Bégarie ; La politique de défense de la France ; Stratégique n°53 ; 1992.

Bruno Colson ; La culture stratégique française ; Stratégique n°53 ; 1992.

Général Poirier ; La crise des fondements ; Stratégique n°53 ; 1992.